**821ème Séance**

Séance Publique
du mercredi 3 avril 2019

# DÉBATS

## DU

# CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO**
**DU 7 AOÛT 2020 (N° 8.498)**

## Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

### SOMMAIRE

I. RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE (p. 2984).

II. RENOUVELLEMENT DES SECRETAIRES (p. 2994).

III. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES (p. 2995).

IV. RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES, RENOUVELLEMENT DES MEMBRES (p. 2997).

V. ANNONCE DES RETRAITS ET DEPÔTS DE PROJETS DE LOI OU DE PROPOSITIONS DE LOI ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 3002).

VI. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI ET POINT SUR L'AVANCEE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS (p. 3004).

## PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2019

### Séance publique du mercredi 3 avril 2019

*Sont présents :* M. Daniel Boeri, Doyen d'âge ; Mme Karen Aliprendi-De Carvalho, Mme Nathalie Amoratti-Blanc, M. José Badia, M. Pierre Bardy, Mme Corinne Bertani, Mme Brigitte Boccone-Pages, M. Thomas Brezzo, Mme Michèle Dittlot, M. Jean-Charles Emmerich, Mme Béatrice Fresko-Rolfo, Mme Marie-Noëlle Gibelli, M. Jean-Louis Grinda, Mlle Marine Grisoul, M. Franck Julien, M. Franck Lobono, M. Marc Mourou, M. Fabrice Notari, M. Jacques Rit, M. Christophe Robino, M. Guillaume Rose, M. Balthazar Seydoux, M. Stéphane Valeri et M. Pierre Van Klaveren, Conseillers Nationaux.

*Assistent à la séance* : S.E. M. Serge Telle, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean Castellini, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie ; M. Didier Gamerdinger, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Robert Colle, Secrétaire Général du Gouvernement ; M. Arnaud Hamon, Directeur, Direction des Affaires Juridiques ; M. Frédéric Pardo, Chef de Service, Service des Affaires Législatives.

*Assurent le Secrétariat* : Mme Virginie Cotta, Chef de Cabinet du Président ; M. Philippe Mouly, Secrétaire Général ; Mme Elodie Kheng, Conseiller en charge des Affaires Économiques et Financières ; M. Sébastien Siccardi, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; Mme Maryse Battaglia, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Yann Bertrand, Chargé de Mission pour le Budget et l'Économie ; Mme Marie-Laure Pepino, Secrétaire ; Mlle Audrey Vincelot, Attaché Principal.

La séance est ouverte, à 18 heures 30, sous la présidence de M. Daniel Boeri, Doyen d'âge.

## I.

## RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

**M. le Président d'âge.-** Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Conformément à l'article 2 du Règlement intérieur, en ma qualité de Doyen d'âge de notre Assemblée, il me revient de présider le début de la première Séance Publique de la présente session ordinaire de l'année 2019.

En liminaire, je souhaite excuser l'absence de M. Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ainsi que celle de M. Patrice Cellario, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.

M. Jacques Rit arrivera en retard, je le souligne aussi, donc il est excusé.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, mes chers collègues, chers compatriotes, chers amis, dans l'hémicycle, à la télévision et Internet.

Chacun attend l'élection du Président et du bureau et me voilà Doyen d'âge à ouvrir l'annuelle séance avec un discours, libre en durée et en parole.

Je ne sais pas si je vais vous rassurer, mais vous l'avez certainement constaté, aux Etats-Unis, la nouvelle Présidente de la Chambre des Représentants, Nancy Pelosi, a 78 ans, ça nous laisse encore de la marge.

C'est l'occasion de prendre un peu de recul sur la situation que nous vivons à Monaco, Monégasques et résidents, et sur la situation de Monaco dans le monde. Nous ne sommes pas une île à l'abri des péripéties, plus ou moins aigues qui peuvent se passer autour de nous.

C'est pourquoi je souhaite vous parler d'un sujet essentiel à mes yeux, l'identité nationale. Cette identité qui fait notre appartenance. L'appartenance à un groupe qui nous réunit par un lien invisible, mais toujours présent. Nous n'avons pas tous les mêmes opinions, mais partageons des valeurs communes, celles d'une famille, la famille monégasque.

L'identité se présente sous une double facette.

D'abord, c'est l'identité individuelle, personnelle et éthique. Ce que les philosophes du siècle des lumières, Montesquieu, Voltaire et Rousseau, nous

ont enseigné et qui a contribué à l'édification d'une constitution internationale : les Droits de l'Homme.

Malheureusement, en ce XXIème siècle, leur pratique devient d'abord morale. Vous savez, ce qui se fait et ce qui ne se fait pas, selon le prisme déformant des uns et des autres au point de devenir des droits de l'homme à cadre mobile.

D'ailleurs, c'est bien connu, PASCAL nous l'avait dit : « *Vérité en-deçà des Pyrénées, erreur au-delà* ». Un simple exemple, venu d'ailleurs, quand la droite gagne les élections, ce sont des populistes et quand la gauche gagne les élections, ce sont des citoyens. Au point de rendre vrai l'aphorisme de Berthold BRECHT « *Si le peuple ne marche pas, changeons le peuple* ». Mais que dites-vous ? Pourquoi en vient-il là ? Parce que je suis inquiet. Les Droits de l'Homme ne sont pas un simple concept, ils consistent d'abord à protéger l'individu quel qu'il soit, des interprétations, des rumeurs, des *fake news* mais ils concernent aussi notre vivre ensemble.

Or, chez nous, la présomption d'innocence a été récemment bafouée. Voilà pourquoi, ce soir, en public, je veux résumer la déclaration que j'ai faite, en privé, dans cet hémicycle, en présence du Gouvernement.

Excusez-moi Monsieur le Ministre, excusez-moi mes chers collègues, pour cette redite, mais rendez-vous compte, sur notre place du marché de la Condamine, on me dit : « *Non, ne parle pas de cela, on pourrait croire que tu défends X, Y ou Z* », déjà coupable, incroyable !

Je lis : « *Dans notre pays, la présomption d'innocence a été bafouée.* »

Notre Constitution inscrit « *La Principauté est un État de droit, attaché au respect des libertés et droits fondamentaux* » et précise que : « *Les lois pénales doivent assurer le respect de la personnalité et de la dignité humaine. Nul ne peut être soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants* ».

Dès lors, s'applique sans ambiguïté, dans notre pays, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « *Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées* ». Faut-il rappeler, un grand juriste, Henri LÉVY-BRUHL : « *Le procès est destiné à aboutir à un jugement par lequel il est mis fin à une contestation où, je le souligne, les plaideurs ne sont pas les seuls intéressés : elle touche aussi peu ou prou la collectivité car elle jette le trouble dans le groupe social parce que le droit d'un ou plusieurs de ses membres se trouve mis en doute* ». Avec la présomption d'innocence, loin des seuls cas individuels, c'est, j'insiste, notre vivre ensemble qui est concerné.

En effet, nous ne sommes pas dans un système d'ordalie, où l'on demandait à l'accusé de plonger son bras dans un chaudron, rempli d'eau chaude, afin de récupérer un objet qui s'y trouvait. Ceci fait, le bras brûlé était bandé dans un sac de cuir, scellé par le juge. On laissait s'écouler quelques jours avant d'examiner la plaie et à la vue de l'état de celle-ci on déduisait, selon les cas, l'innocence ou la culpabilité de l'individu.

Je rajouterai que dans un État de droit, la présomption d'innocence n'est peut-être qu'une lueur, mais elle luit. Voilà, résumé, ce que j'ai pu dire et c'est toujours d'actualité.

J'en viens maintenant à l'Europe et l'identité nationale.

Là encore, notre appartenance à un groupe, à une communauté est irrépressible.

Dans le cadre des négociations d'un éventuel Accord d'association de Monaco avec l'Union Européenne, des lignes rouges ont été fixées. J'attends donc, en toute confiance, le résultat des négociations. Toutefois, il est souhaitable de dresser un bilan de l'Europe, d'autant plus que le protectionnisme est de retour des dizaines d'années après. Où en est l'Europe ?

Permettez-moi de parodier Victor HUGO dans son fameux discours sur l'Europe au Congrès de la Paix, où il s'aventurait, avec raison, en proclamant : « *Le temps viendra où…* ». Aujourd'hui, le temps est venu. Le temps est venu où les deux groupes immenses, les États-Unis d'Amérique et les États-Unis d'Europe, placés en face l'un de l'autre, se tendent la main par-dessus les mers, échangeant leurs produits, leur commerce, leur industrie, leur art, leur génie, améliorant la création et combinant ensemble pour en tirer le bien-être de tous, le temps est venu où l'homme parcourt la terre, comme les dieux d'HOMÈRE parcouraient le ciel en trois pas. Le temps est venu où Français, Anglais, Belges, Allemands, Slaves Européens, Américains, et je rajouterai Monégasques, sont arrivés à s'aimer. Alors pourquoi l'Europe, qui suscita tant d'espoir, tant d'attente, suscite-t-elle, aujourd'hui, tant de craintes ?

L'Europe a oublié un principe compliqué à dire, mais combien éclairant : la subsidiarité.

La subsidiarité, c'est créer la nécessaire autonomie des collectivités locales, vis-à-vis des pouvoirs centraux. Il s'agit d'une erreur morale que de laisser faire par un niveau central, ce qui peut être fait par un niveau local.

Vous l'aurez compris, je veux vous parler du fait culturel et de la culture qui sont au cœur de cette dichotomie. Nous sommes au XXIème siècle, désormais le but de la politique grande, de la politique vraie est de faire reconnaître toutes les nationalités, c'est-à-dire leur identité. C'est un but réalisable et c'est un but inévitable. La reconnaissance des identités est la force du nouveau destin européen. Mais attention, très souvent…trop souvent, au lieu d'une science des réalités, nous nous limitons souvent à une analyse idéologique ou morale. L'Europe, malheureusement, de nous faire oublier la première règle d'Emile Durkheim « *Traiter les faits sociaux comme des choses* », c'est cela la réalité. De fait, le développement de l'Europe ne s'est pas accompagné d'une intégration des nations dans une véritable entité politique.

Paradoxalement, son élargissement a accentué une fragmentation qui s'est accrue entre les Etats membres et surtout, on l'oublie trop souvent, même en leur sein et ce n'est pas rien, c'est essentiel, faut-il citer : la République Tchèque, la République Slovaque, le Royaume-Uni avec l'Écosse et le Pays de Galles, l'Espagne avec la Catalogne et le Pays Basque et l'Italie avec le Piémont. Alors, pourquoi cette fragmentation ? C'est le retour à l'identité.

L'identité, c'est se réapproprier la culture territoriale.

Or, l'Europe tel un rouleau compresseur d'uniformité, de standards, de pratiques et de normes, gomme pour finir par les nier, le lien culturel et la culture. Cela englobe les connaissances, les croyances, les arts, la morale, les lois, les coutumes et toute autre capacité et habitudes acquises par les hommes en tant que membres d'une société. Ces différences, qu'elles soient petites ou grandes, en termes de taille, de territoire, de population, de géographie, si chère à Montesquieu « *à Rome, fais comme les Romains* », sont le terreau, pour simplifier, de l'art de vivre et d'une identité.

Monaco a sa propre culture, sa propre vocation et son propre modèle, son identité doit être préservée.

Pour conclure mon propos, un message aux générations futures certes, mais aussi à nous-mêmes. Je le dirai partiellement en monégasque : « *Se, se passamu u tempu a travayà, a se piyà cüra d'i nostri e d'i amighi, a pulitcà, a se divertì, a perde u tempu a de peti, se pò ben che u mundu se scange sença nui ! Ailleço Serëssa prun ingiüstu ! Ma, qü à ditou che a Stòrya è giüsta !*

Je traduis : « *Si nous passons notre temps à travailler, à nous occuper de notre famille et de nos amis, à faire de la politique, à nous amuser ou encore à bayer aux corneilles, nous courons le risque que l'humanité ne se transforme sans nous ! Ce serait très injuste ; mais personne n'a jamais dit que l'histoire est juste* ! »

Or, nous sommes confrontés à 4 mutations qui bouleversent tout, le monde d'avant n'est plus, aujourd'hui, le monde se trouve à la croisée des chemins, un pied dans l'ancien monde – économique et philosophique – et l'autre pied pour inventer demain. Ces grandes mutations remettent en cause brutalement notre art de vivre. La mutation technologique et numérique remet en cause la célèbre « *destruction créatrice* », chère à Schumpeter, c'est aujourd'hui le risque de la création destructrice, l'emploi peut disparaître.

Le talent humain et personnel est essentiel. Il ne suffit plus d'avoir réalisé un bon travail et même atteindre ses objectifs, il faut en plus apporter des idées.

Ensuite, la mutation climatique ou le dérèglement climatique accéléré. Cette mutation, moins silencieuse, on en parle quotidiennement. Le monde entier est concerné, il s'agit d'un véritable bouleversement, alarmant et urgent.

Deux exemples.

Le jour de dépassement, vous savez, le jour où la population a consommé toute la production naturelle de la planète. En 1986, ce jour arrivait le 31 décembre, équilibre parfait. En 2018, le jour de dépassement est arrivé le 31 août, soit 4 mois plus tôt.

Mais l'accélération du dérèglement est encore plus forte aujourd'hui. Fin 2015, lors de la COP21 pour le climat, 55 Etats s'engageaient à agir pour limiter à 2°C la hausse de la température d'ici 2100.

Fin 2018, seulement 3 ans après, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (G.I.E.C.) demande une révision drastique de cette perspective pour limiter la hausse de température à 1,5°C. Dans ce cas, la hausse du niveau des mers se limiterait à 60 cm.

La troisième mutation concerne les nouveaux acteurs venus d'Asie en général et particulièrement de Chine et de l'Inde. Se limiter à l'éternelle rengaine

du copiage et des bas salaires, c'est s'aveugler vis-à-vis du niveau scientifique et académique de ces pays. Il s'agit de changer de logiciels, de se tourner vers l'avenir plutôt que de le voir dans un rétroviseur. L'Europe, c'est peut-être triste, n'est plus la lumière du monde.

Quatrième mutation pour terminer, le retour de MALTHUS ! Oublié et honni, MALTHUS et ses restrictions de population revient en force. D'ailleurs, quand on oublie l'idéologie qui masque la réalité, on se rend compte que tout le système économique, social et environnemental tourne autour de la satisfaction des besoins humains.

Chers amis, pour terminer, le monde d'avant n'est plus ! Notre pays va bien, cela laisse le temps, bien que limité, pour intégrer ces nouvelles conditions de développement économique, social et environnemental. En même temps, il nous faudra trouver et inventer les nouveaux chemins de croissance et de nouvelles sources d'emplois, dans un avenir toujours incertain.

Attention, dire que le monde change brutalement n'est pas être pessimiste, d'ailleurs, je suis optimiste, eh oui ! En réponse aux quatre mutations, Monaco a pris le « *taureau par les cornes* ».

La transition numérique et sa sœur jumelle, l'indispensable formation, – eh oui, c'est simple à dire mais c'est difficile à faire, j'allais dire – enfin la transition énergétique, loin de n'être qu'une simple idée.

L'arrivée des nouveaux acteurs, comment ne pas souligner la venue du Président chinois XI JIMPING. C'est le voyage de Marco POLO en sens inverse, ce n'est plus la petite République de Venise qui va à Pékin, c'est Pékin qui vient à Monaco.

La mutation démographique, la proposition de loi sur l'acquisition de la nationalité, vise à y répondre. Alors oui, je suis optimiste tout cela me permet de croire à demain.

Pour réussir, nous devons conserver notre identité en restant nos propres acteurs de notre propre modèle économique, social et environnemental.

Je vous remercie.

**M. le Président d'âge.-** En vertu de l'article 58 de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre de la première session ordinaire de l'année 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 60 de la Constitution et à celles de l'article 2 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964, modifiée, sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, cette Séance Publique d'ouverture de la première session ordinaire est tout d'abord consacrée à l'élection du Bureau du Conseil National, c'est-à-dire à l'élection du Président et du Vice-Président de notre Assemblée.

Pour plus de précision, j'ajoute que l'article 3 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964, modifiée, sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National édicte que, je cite « *Le Président et le Vice-Président du Conseil National sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des membres en exercice ; si la majorité requise n'est pas obtenue, l'élection a lieu, au second tour de scrutin, à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.* » (fin de citation).

Je rappelle que le Conseil National étant actuellement constitué de vingt-quatre membres, treize voix seront donc nécessaires pour qu'un candidat soit élu au premier tour.

J'ajoute que conformément à l'article 2 de notre Règlement intérieur, « *Aucun débat, à l'exception de celui auquel la désignation du Président est susceptible de donner lieu, ne peut s'instaurer sous la présidence du Doyen d'âge* ».

Sans plus tarder, chers collègues, qui souhaite poser sa candidature à la Présidence du Conseil National ?

**M. Stéphane VALERI.-** Monsieur le Doyen, je suis candidat à la Présidence du Conseil National.

**M. le Président d'âge.-** Merci, Monsieur VALERI.

Y-a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autre candidature.

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je vous demande à présent, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, de bien vouloir voter à l'aide des bulletins placés devant vous en écrivant le nom et le prénom de la personne que vous souhaitez élire, puis de déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée par Monsieur le Secrétaire Général.

Nous passons au vote.

J'invite Mademoiselle Marine GRISOUL, accompagnée de Monsieur Pierre BARDY, qui sont les deux plus jeunes Conseillers Nationaux présents

de l'Assemblée, à dépouiller le scrutin, assistés de Monsieur le Secrétaire Général.

*(Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés du Secrétaire Général).*

*(Arrivée de M. Jacques RIT)*

**M. le Président d'âge.-** Voici les résultats du scrutin :

Votants : 23

Majorité absolue : 13

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 1

Monsieur Stéphane VALERI : 21

**M. le Président d'âge.-** Je proclame Monsieur Stéphane VALERI, Président du Conseil National et je l'invite à venir occuper le fauteuil présidentiel.

*(Applaudissements)*

*(M. Daniel BOERI quitte le fauteuil présidentiel où M. Stéphane VALERI prend place).*

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Messieurs, chers compatriotes, chers résidents, chers amis de la Principauté présents, avec nous dans cet hémicycle ou devant leur télévision ou leur écran de téléphone portable ou d'ordinateur, vous venez, chers collègues, de me permettre d'occuper à nouveau ce siège en me réélisant à la Présidence du Conseil National et je vous en remercie chaleureusement. Vous pouvez compter sur moi pour continuer à donner à cette Institution et à notre pays, le meilleur de moi-même, pour tout faire afin d'être digne de cette confiance, la vôtre bien sûr mais aussi celle de nos compatriotes que vous représentez dans cette enceinte.

Avant d'entamer la rédaction de cette intervention, j'ai parcouru le discours d'installation que j'ai prononcé ici-même, il y a un peu plus d'un an, c'était le 22 février 2018, 11 jours après les élections nationales.

Après avoir rappelé mon attachement indéfectible au Prince Souverain et à la Monarchie Constitutionnelle, j'avais alors souhaité, comme nous l'avaient demandé les Monégasques – durant la campagne électorale qui venait de s'achever – que le Conseil National retrouve toute la place qui doit être la sienne au sein des Institutions. Cette place, c'est celle d'un partenaire institutionnel indépendant du Gouvernement. Un partenaire qui ne soit ni une chambre d'enregistrement – car il manquerait alors la force de la représentation démocratique à notre système politique – ni une chambre d'opposition, en confrontation permanente et systématique avec le Gouvernement.

Ce positionnement de notre Assemblée garantit que les aspirations légitimes des Monégasques et, au-delà, de l'ensemble des résidents de la Principauté, soient entendues et prises en compte le plus largement possible. Je crois pouvoir dire en toute humilité, que ce positionnement, c'est bien celui qui est largement reconnu aujourd'hui à notre Institution. Mais pour en arriver là, ce ne fut pas toujours une évidence ni un long fleuve tranquille.

Monsieur le Ministre, vous le savez, il y a eu dans cet hémicycle, pour parvenir à la qualité de la relation institutionnelle qui est la nôtre désormais, des débats parfois très contradictoires et c'est un euphémisme.

Nous sommes aujourd'hui, vous l'avez dit vous-même, Gouvernement et Conseil National, des partenaires institutionnels, agissant de concert dans le cadre de la Constitution et notamment de son article 66, qui dispose que « *La loi résulte de l'accord des volontés du Prince et du Conseil National* », pour la recherche des meilleures solutions pour le pays et pour la défense de l'intérêt général.

La force de notre Constitution résulte aussi de la nature différente de nos deux Institutions. En effet, le Gouvernement est nommé par le Prince et le Conseil National est élu par le peuple monégasque.

Selon une expression du Prince Albert II que je partage totalement : « *L'esprit de nos Institutions doit se traduire par le pas vers l'autre* », entre nous. Cette recherche du consensus ne doit pas conduire à éviter des débats francs et parfois contradictoires, car lorsqu'on aborde l'examen d'un dossier, il est logique et je dirais même qu'il est sain que nous ne soyons pas toujours d'accord. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de le constater lors de cette Session de Printemps. J'y reviendrai.

Et je m'en réjouis, parce que les solutions les meilleures pour ce pays et les plus équilibrées sont justement le fruit de ces échanges, c'est ma conviction profonde, basée sur mon expérience et ma trajectoire politiques.

Mais pour que cela fonctionne, il faut une condition indispensable, celle de la mesure et du sens des responsabilités des femmes et des hommes qui composent le Gouvernement et l'Assemblée. Cette notion de responsabilité politique doit être de mise, des deux côtés de la Place de la Visitation.

Oui, ces échanges doivent toujours se dérouler dans le respect des opinions et des prérogatives de chacun. À ma place, je continuerai d'y veiller, comme je sais que vous continuerez de le faire, Monsieur le Ministre, à la vôtre. Ce respect, il doit aussi présider aux relations entre la majorité et les minorités du Conseil National. Comme je m'y étais engagé, et parce que les Monégasques doivent être unis derrière le Prince Souverain, parce que ce qui nous rassemble au sein de la grande famille monégasque est bien supérieur à ce qui peut nous opposer le temps d'une campagne électorale ou d'une séquence médiatique, nous avons souhaité associer les trois élus minoritaires au travail de l'Assemblée, en leur confiant une présidence de commission et d'importantes délégations au sein des commissions et comités mixtes de travail avec le Gouvernement.

Pour une action efficace du Conseil National, il faut aussi bien sûr une majorité solide et unie, autour d'un vrai projet réalisable et raisonnable. Avec vous tous, mes chers collègues, tout est donc réuni pour continuer de faire ensemble du bon travail et je vous en remercie.

Je ne dresserai pas ce soir, bien sûr, de bilan exhaustif de cette première année de mandat, rassurez-vous, mais je soulignerai quand même quelques points essentiels en ce début de Session de Printemps.

Et à propos de bon travail, que de chemin parcouru en un an ! Rappelez-vous, pour ce qui est devenu désormais grande cause nationale : le dossier du logement des Monégasques. Nous avons vécu le 11 mars dernier un moment historique, tant sur le fond que sur la forme, lorsque le Prince Souverain a présenté le « Plan National pour le Logement », en présence des représentants de nos deux Institutions. Je ne reviendrai pas en détail sur ce dispositif ambitieux et répondant aux attentes légitimes des compatriotes, mais simplement quelques mots pour rappeler que ce sont plus de 1.800 logements neufs qui seront construits dans les 15 prochaines années. Et pour répondre à la situation de tension très forte que connaît actuellement le parc domanial, ce sont 700 logements qui seront déjà livrés d'ici 2022, temps incompressible – trois ans – pour construire de grands ensembles de plus de 100 logements chacun. Avant cela, le Conseil National sera attentif aux efforts du Gouvernement pour faire accélérer la livraison de plusieurs opérations intermédiaires de 10 à 30 logements chacune, qui pourront être disponibles dès 2020 et 2021, et qui viendront s'ajouter aux 45 appartements liés à la surélévation des Jardins d'Apolline que le Prince Souverain a décidée.

Comme nous le souhaitions, une attention toute particulière est portée aux foyers du « Bel Air », qui feront l'objet d'une opération de relogement, dans le cadre de la reconstruction de leur immeuble actuel. Leur accompagnement personnalisé, compensation légitime aux désagréments qu'ils vont subir, est une solution efficace que le Conseil National approuve et soutient.

En attendant les livraisons massives de 2022, l'Assemblée a obtenu, et j'en remercie le Gouvernement, à travers la Commission du Logement, la revalorisation des plafonds de l'Aide Nationale au Logement (A.N.L.), pour les rendre conformes aux loyers pratiqués dans le secteur libre, ainsi que le paiement par l'Etat de la commission d'agence et un prêt à taux zéro pour le règlement de la caution. Autant d'engagements pris par la majorité et tenus par le Conseil National.

A ce stade, je veux rappeler – et c'est ma conviction depuis toujours – que Monaco doit demeurer un vrai pays, avec une population stable d'Enfants du Pays aux côtés des Monégasques, partageant avec eux une identité, une culture, un attachement à la Principauté et donc une véritable communauté de destin. En permettant à de très nombreux foyers monégasques qui occupent actuellement des appartements du secteur protégé, de se loger dans les prochaines années dans un nouveau logement domanial, le Plan National pour le Logement va bénéficier, par effet de vase communicant, aux Enfants du Pays. Ils pourront en effet de nouveau accéder plus facilement au secteur protégé.

Ce secteur protégé a fait l'objet du vote, dès juin 2018, d'une proposition de loi de la majorité qui permettra de le sauvegarder, par la reconstruction d'un nombre équivalent d'appartements à loyers modérés, dans les immeubles reconstruits. Je rappelle que sans cette mesure indispensable, ce sont entre 50 et 60 logements du secteur protégé qui disparaissent

chaque année. Je remercie le Gouvernement du prochain dépôt du projet de loi correspondant, qui va intervenir avant la fin de cette année selon le processus constitutionnel.

En matière de logement, cette première année de mandat est une année de grande satisfaction politique. Il en va de même pour les mesures en faveur de la jeunesse, avec notamment deux avancées concrètes attendues et souhaitées par le Conseil National : la revalorisation très sensible des bourses d'études ainsi que l'organisation, dès le mois de juillet prochain, et la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports du Conseil National est totalement impliquée, d'un grand concert annuel gratuit pour les jeunes, dont l'artiste a été choisi par eux. Autres engagements pris et tenus par la majorité.

En ce qui concerne la qualité de vie, nous avions stigmatisé à juste titre sa dégradation continue, ressentie par l'ensemble des résidents de la Principauté, et proposé de nombreuses solutions concernant notamment la circulation et les chantiers.

Tout le monde aura pu ressentir les effets positifs d'une présence humaine intelligente aux points névralgiques du trafic automobile, avec la mise en place, encore trop aléatoire, du dispositif que nous avons appelé « Brigade de la circulation ». Le Gouvernement a créé dix postes supplémentaires en 2019, pour que la Sûreté Publique puisse assumer cette nouvelle mission. Il faut remercier la Sûreté Publique et ses effectifs qui font de leur mieux en ce moment, sans ces postes, pour assurer cette mission supplémentaire. Ces effectifs sont actuellement en cours de formation et nous souhaitons que le dispositif complet soit stabilisé et régulier le plus rapidement possible.

Concernant les chantiers, on ne peut pas inverser en quelques mois une perception si négative de la situation. Nous avons pour autant, suite à notre demande, obtenu les premières mesures concrètes de la part du Gouvernement, qui a beaucoup travaillé, je le sais et notamment Madame le Conseiller concernée, à travers deux arrêtés ministériels qui ont été publiés en décembre dernier. L'un concerne l'interdiction des chantiers les week-ends et la nuit, ainsi que durant le mois d'août. L'autre, des mesures désormais obligatoires pour lutter contre les nuisances diverses et notamment le bruit des chantiers, avec l'utilisation par exemple de sarcophages acoustiques et d'engins insonorisés. Ces mesures ont certes un coût et nous pouvons comprendre qu'il y ait quelques résistances, mais elles sont largement supportables financièrement par les professionnels, qui bénéficient à Monaco de conditions favorables au développement de leur activité. Notre pays doit être exemplaire en la matière, en s'inspirant de ce qui se fait de mieux ailleurs dans le monde. Ce n'est pas encore le cas. Le Conseil National donne rendez-vous au Gouvernement pour évaluer ensemble les premiers résultats de l'application de ces mesures dès cet été, et mieux les faire appliquer ou les renforcer si cela est nécessaire.

Quelques mots à présent concernant un sujet essentiel pour le Conseil National, il s'agit du développement durable et de la transition énergétique. Nous travaillons beaucoup dans ce domaine même s'il n'y a pas de texte de loi à l'étude pour le moment. Nous avons eu récemment deux Commissions Plénières d'Etude, réunissant le Gouvernement et l'ensemble des élus, relatives pour l'une à l'unité de valorisation des déchets, et pour l'autre à la transition énergétique. Lors de ces réunions nous avons constaté un véritable pas en avant fait par le Gouvernement en direction de ce que voulait le Conseil National. Ainsi, le 12 mars dernier, le Gouvernement a lancé un appel d'offres pour trouver une technologie innovante et respectueuse de l'environnement, pour ce futur centre de valorisation des déchets.

Nous savons désormais que toutes les technologies vont être étudiées. Dans tous les cas, le Conseil National a eu des garanties. Le procédé le moins polluant sera retenu, et cela peut ne pas être l'incinération.

La nouvelle usine devrait être lancée d'ici 2026. Les travaux de construction débuteront en 2022. Nous estimons que les dates avancées sont crédibles et que le calendrier devrait être respecté. Nous voudrions aller encore plus vite bien sûr, soyons francs, pour arrêter aussi vite que possible l'usine actuelle.

En ce qui concerne la transition énergétique, nous avons insisté lors de cette rencontre avec le Gouvernement notamment sur la réduction nécessaire des émissions de gaz à effet de serre, liées au trafic automobile, avec deux idées fortes :

- Nous demandons la mise en place de la gratuité pour tous des lignes de bus, tout en augmentant significativement leur fréquence, et en remplaçant la flotte actuelle par des bus électriques. Monaco doit être une ville Etat exemplaire en ce domaine aussi.
- Et puis il est temps de lancer des liaisons maritimes entre Nice, Monaco et Menton notamment. Plusieurs milliers de salariés pendulaires

pourraient ainsi rejoindre la Principauté chaque jour. Nous sommes et serons très actifs sur ce dossier. Je me réjouis d'ailleurs, Monsieur le Ministre, vous l'avez encore dit et c'est dans la presse de ce matin, lors d'une rencontre à Paris hier, je me réjouis de notre convergence de vue sur ce point.

Autre sujet important qui nous a beaucoup occupés en ce début de mandat, c'est le rôle de l'Etat actionnaire dans les sociétés à monopole concédé, comme la Société des Bains de Mer (S.B.M.) ou encore Monaco Telecom.

Il s'agit de s'intéresser à la stratégie de ces entreprises lorsqu'elle a des conséquences sociales sur de nombreuses familles de compatriotes et de résidents, comme à la S.B.M., ou qu'elle impacte la qualité de vie de tous les Monégasques, les résidents et consommateurs, avec Monaco Telecom.

Pour la S.B.M., nous constatons avec satisfaction, comme nous n'avons cessé de le demander en Commission Tripartite Gouvernement-Conseil National-S.B.M., que les jeux ont été remis au cœur de la stratégie, avec le développement du marketing et de moyens humains et financiers correspondants supplémentaires. Depuis un an, deux écoles de jeux ont déjà été organisées, symboles de cette nouvelle politique de la direction de l'entreprise.

Pour Monaco Telecom, les premiers résultats sont encourageants avec la mise en place de nouvelles offres répondant aux attentes légitimes des Monégasques et des résidents, avec notamment une offre entrée de gamme pour le « *triple play* », à un prix enfin compétitif, par rapport à la concurrence française et européenne. La direction de l'entreprise vient d'annoncer une batterie de mesures positives, en coopération avec le Gouvernement et selon son expression *« à l'écoute du Conseil National »*. Ce n'est qu'un début, beaucoup reste à faire pour rapprocher l'opérateur de sa clientèle en Principauté. A notre place, nous y veillerons, notamment au travers de la nouvelle Commission pour le Développement du Numérique, créée il y a un an.

Si le Conseil National doit obtenir des mesures concrètes, il doit aussi accompagner le Gouvernement dans la préparation de l'avenir.

En ce qui concerne nos aînés et l'augmentation prévisible des conséquences de la dépendance, le Gouvernement nous a confirmé la construction d'une nouvelle maison de retraite de 120 chambres, à Monte-Carlo. Ce quartier est un choix judicieux en terme de localisation. Pour notre part, nous souhaitons compléter ce dispositif à l'avenir par un établissement supplémentaire situé sur les terrains de l'Annonciade II, permettant de faire face aux nouvelles demandes mais également de répartir l'offre sur l'ensemble de notre territoire. Nous veillerons en outre à ce que le Gouvernement continue d'affecter chaque année des sommes suffisantes, pour abonder un fonds dépendance, afin d'être toujours en mesure, dans l'avenir, de pouvoir financer cette politique.

Pour ce qui concerne le financement à long terme de la retraite des fonctionnaires, sujet très important pour notre Assemblée, nous avons demandé, au-delà des sommes qui sont isolées depuis deux ans au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel (F.R.C.), la création d'un véritable Fonds de Retraite des Fonctionnaires, sur la base de celui existant pour les salariés avec la Caisse Autonome de Retraites. C'est en effet, pour le Conseil National, la seule garantie qui permettra d'être certain sur le plan juridique, que ces sommes au sein du F.R.C. seront bien réservées à cette fin. Notre priorité sera bien entendu la préservation des acquis pour les fonctionnaires et les retraités de la Fonction Publique, qui ont consacré leur vie à servir leur pays. Nos finances publiques sont saines et l'Etat-employeur qui, je le rappelle n'a jamais cotisé pour eux, à la différence des entreprises, le leur doit. Ce fonds, abondé au départ par une partie du F.R.C, permettra d'ailleurs de générer des produits qui permettront à l'avenir de financer les retraites. Sur ce point, il nous reste à convaincre le Gouvernement.

En ce qui concerne la bonne utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel par rapport notamment au Budget de l'Etat, au respect de nos règles institutionnelles, je n'en parlerai pas davantage ce soir car nous sommes en plein travail avec le Président de notre commission concernée. Je vous rappelle qu'après, dans la soirée, chaque Président de Commission va faire un point sur l'état d'avancement de ces Commissions. Nous travaillons, concernant le Fonds de Réserve Constitutionnel, avec un expert de très haut niveau que nous avons mandaté pour nous aider. Nous sommes en plein travail avec la Commission pour rédiger un certain nombre de propositions pour améliorer et rendre plus conforme à nos Institutions, la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel. Nous avons encore besoin de quelques mois pour terminer ce travail et lorsqu'il sera terminé, bien évidemment le Gouvernement en sera rendu destinataire et nous pourrons, donc, échanger sur ces propositions.

Cette Session parlementaire de Printemps sera consacrée à plus d'une dizaine de projets et de propositions de loi et, vous le verrez, elles sont très

nombreuses à concerner des sujets de société. Nous voulons en effet, avec le Gouvernement, adapter nos lois à l'évolution des mentalités et de la société monégasque. Nous aurons donc l'occasion, comme je m'y étais engagé, de nous prononcer sur une proposition de loi concernant la dépénalisation de l'Interruption Volontaire de Grossesse, dans un climat apaisé – j'ai pu le constater et je vous en remercie tous ainsi que tous les interlocuteurs que nous avons reçus au sein de la Commission, je pense que j'avais raison, c'est loin des échéances électorales que ce sujet sensible devait être traité – nous devons faire preuve de sens des responsabilités et prendre en compte tous les paramètres. Nous devons certes rester dans le cadre de la Constitution, nous sommes unanimes sur ce point. Mais il est hors de question pour nous de laisser perdurer un texte de loi dans notre législation, qui ajoute au traumatisme vécu par les femmes devant ces situations douloureuses, une menace d'ordre pénal.

Par ailleurs, nous partageons avec le Gouvernement la même volonté concernant la promotion et la protection des droits des femmes. Nous souhaitions la création d'un poste de Délégué interministériel aux droits des femmes. C'est un comité qui a été créé par le Gouvernement, avec une Déléguée et la participation d'élues et de responsables d'associations concernées par la cause des femmes. C'est un pas de plus dans la bonne direction.

Le Conseil National se prononcera d'ailleurs avec enthousiasme, avant la fin du mois de juin, sur le projet de loi relatif à l'allongement du congé maternité pour les salariées, passant de 16 à 18 semaines et qui fait suite à un vœu du Conseil Économique et Social. Nous n'oublions pas les fonctionnaires, et avons déjà prévu d'amender, avec la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, le projet de loi relatif à leur statut, qui avance bien et que nous voulons voter dès que possible, nous porterons également par un amendement de 16 à 18 semaines le congé maternité pour les fonctionnaires, tout en augmentant significativement le congé paternité.

En effet, à l'heure où l'on parle beaucoup d'égalité femme-homme, l'allongement du congé paternité serait bien sûr bénéfique pour le père, mais il protégerait aussi davantage la carrière de la mère, lui permettant une meilleure récupération et de meilleures conditions de reprise de son activité professionnelle. Nous ferons en ce sens, prochainement, une proposition de loi pour les salariés du secteur privé puisque pour les fonctionnaires, ce sera un amendement de leur statut.

Autre texte prenant en compte l'évolution des mentalités et des habitudes de consommation, c'est bien sûr le projet de loi d'actualité concernant l'ouverture des commerces le dimanche. Entre un texte gouvernemental qui prévoit un zonage, alors que l'amendement du Conseil National vise à ne considérer Monaco que comme un seul territoire – 2 km², un seul territoire – entre une volonté du Gouvernement de ne permettre l'ouverture selon les zones que 9 à 25 dimanches par an et un Conseil National qui défend des amendements d'inspiration libérale permettant la liberté d'ouvrir ou non pour les commerçants, et de travailler ou non pour les salariés, tous les dimanches, les 52 dimanches de l'année, on le voit, le débat sera animé entre nous.

Voici un exemple de ce que j'appelais tout à l'heure des échanges contradictoires, pour trouver ensemble la meilleure solution pour Monaco. La meilleure solution pour Monaco, c'est enfin ce qui devra ressortir de l'issue de la négociation d'un éventuel traité d'association avec l'Union Européenne, sujet qui nous a bien occupés toutes les sept semaines dans le suivi que nous fait le Conseiller en charge de la négociation et son équipe. Nos positions sont bien connues, je ne vais pas m'étendre ce soir. Je rappellerai simplement que notre modèle économique et social est très performant sans Traité, et qu'il est très différent du modèle de l'Union Européenne. Il n'est pour nous pas envisageable, par exemple, que le maintien de nos spécificités et de la totalité des droits des Monégasques, ne soit pas fondé sur une sécurité juridique absolue, mais repose simplement sur des dérogations temporaires. Ce n'est évidemment pas en déclarant un amour inconsidéré à Bruxelles, voire que nous n'aurions pas d'autre choix que de trouver un accord, que nous servirions les intérêts de notre pays et des Monégasques. Nos compatriotes nous ont clairement demandé de tenir une position pragmatique, de prudence et de vigilance, et j'ajouterai de fermeté. C'est ce que nous faisons et c'est bien l'intérêt de Monaco dans cette négociation – je vous invite à y réfléchir – puisque les négociateurs monégasques peuvent s'appuyer sur ce positionnement très ferme des élus, c'est évidemment un atout pour eux. Si vous entrez en négociation avec un Conseil National déclarant : « *De toute façon, quoi qu'il en soit, on ratifie et il n'y a pas d'autres solutions pour Monaco, c'est la seule voie d'avenir* », croyez-vous que M. Tonelli et les négociateurs monégasques seront en position d'être forts et d'être écoutés ? Bien sûr que non. Oui c'est bien notre position qui est la bonne pour la défense de l'intérêt de Monaco et des Monégasques.

Comme vous avez pu le constater, notre Assemblée est au travail, un travail intense – et croyez-moi j'ai fait des efforts pour être synthétique – puisque je pourrais vous parler des heures du bilan du travail d'une année. Cette Assemblée travaille et implique la motivation et l'investissement des élus, ainsi que le professionnalisme de notre équipe de permanents, que je remercie chaleureusement pour leur indispensable collaboration. Les élus sont dans la lumière, on les voit, on les entend dans la presse et dans les médias, les permanents sont dans l'arrière-scène, mais ils font un travail indispensable au bon fonctionnement de notre Institution, on ne le dit pas assez, on ne les met pas suffisamment à l'honneur, je ne pouvais pas, ce soir, ne pas le faire.

Pour conclure, je voudrais vous redire ma fierté de pouvoir me consacrer totalement à cette fonction de Président du Conseil National, au service de notre Institution, dans le respect des opinions de chacun, mais en veillant toujours au plein exercice des prérogatives de notre Assemblée pour le bien des Monégasques, de tous les résidents, et dans l'intérêt de notre pays. Je ne voulais pas être trop long mais je tenais à vous le dire avant de conclure.

Je vous remercie de votre attention et nous allons poursuivre la séance.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre d'Etat, souhaitez-vous dire un mot avant que je ne passe au point suivant de l'ordre du jour ?

**M. le Ministre d'Etat**.- Un mot qui sera très court et surtout qui sera un mot de félicitations, Monsieur le Président. Je suis très heureux, au nom du Gouvernement, de vous présenter des félicitations chaleureuses et sincères pour ce que vous avez dit sur le travail qui a été effectué et sur le travail qui reste à effectuer. Donc, félicitations pour votre élection et tous mes vœux pour une année, ensemble, qui sera dominée, là encore, comme l'année passée, par le bon esprit que vous avez souligné dans vos propos.

Merci beaucoup.

**M. le Président.-** Merci pour ces mots chaleureux, Monsieur le Ministre d'Etat, merci beaucoup.

Selon le Règlement intérieur, nous allons à présent procéder à l'élection du Vice-Président du Conseil National qui est élu, je vous le rappelle, dans les mêmes conditions que le Président, c'est-à-dire au scrutin secret et à la majorité absolue des membres en exercice.

Les Conseillers Nationaux qui le souhaitent pourront exprimer leur intention de vote.

Madame la Vice-Présidente, Madame Brigitte Boccone-Pages, acceptez-vous et c'est évidemment mon souhait, vous faites à mes côtés un travail formidable depuis l'année dernière, donc, mon souhait serait évidemment que vous acceptiez de prendre à nouveau cette charge et de vous présenter au suffrage de nos collègues. Acceptez-vous d'être candidate à la Vice-Présidence du Conseil National ?

**Mme Brigitte Boccone-Pages.-** Monsieur le Président, tout d'abord, merci pour ces mots chaleureux qui me touchent profondément et qui m'émeuvent et, bien sûr, je présente ma candidature au poste de Vice-Président du Conseil National.

**M. le Président**.- Merci pour cette décision et votre totale implication.

Y-a-t-il d'autres candidatures à cette place de Vice-Président ?

S'il n'y a pas d'autre candidature, nous allons passer au vote.

Je vais remercier par avance Mademoiselle Marine Grisoul et Monsieur Pierre Bardy, nos benjamins, de bien vouloir venir dépouiller le scrutin, assistés de Monsieur le Secrétaire Général mais d'abord, nous allons voter.

---

*(Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés du Secrétaire Général).*

---

**M. le Président.-** Voici les résultats du scrutin :

Votants : 24.

M. Jacques Rit nous ayant rejoints et je le remercie, il s'était excusé pour son retard.

Majorité absolue : 13

Bulletin blanc : 0.

Madame Brigitte Boccone-Pages : 24.

Félicitations, Madame la Vice-Présidente, vous êtes élue à l'unanimité.

*(Applaudissements).*

**M. le Président.-** Souhaitez-vous vous exprimer ?

**Mme Brigitte Boccone-Pages.-** Oui, merci Monsieur le Président. Excusez mes quelques secondes d'émotion. Merci à l'ensemble de mes collègues Conseillers Nationaux.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous me témoignez une nouvelle fois en me permettant de continuer d'assumer cette charge de Vice-Présidente du Conseil National. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir su remettre à sa juste place cette Institution et d'avoir réussi, avec le soutien des élus de la Majorité a obtenir des avancées majeures notamment dans le domaine du logement, dans celui de la qualité de vie mais aussi pour nos compatriotes qui travaillent ou comptent un jour travailler à la S.B.M., pour les Fonctionnaires également ou encore pour la marche vers l'égalité femme-homme à Monaco.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous sommes au travail avec comme ligne de conduite celle de la responsabilité politique. C'est cet état d'esprit qui devra présider à l'ensemble de la Session parlementaire qui s'ouvre aujourd'hui.

Je tiens aussi à confirmer que notre Majorité est unie et soudée pour tenir fermement les positions que nos compatriotes nous ont demandé de tenir, je pense par exemple et vous l'avez dit, Monsieur le Président, tout à l'heure, à la négociation d'un éventuel Accord avec l'Union Européenne.

En conclusion, c'est un honneur et une fierté, Monsieur le Président, que de vous accompagner dans l'action publique qui est la vôtre. Vous pouvez compter sur notre implication, sur l'implication de la Majorité unie et soudée la plus totale auprès de vous.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Madame la Vice-Présidente, pour ces propos qui me touchent et pour cette brillante réélection à ce poste.

Nous continuons l'ordre de jour.

Conformément à l'article 1 de notre Règlement intérieur, je vous rappelle que le Bureau du Conseil National, composé du Président et du Vice-Président, est assisté d'un organe d'assistance composé du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, *ès qualité*, et d'un représentant de la minorité désigné par elle. À ce titre et comme l'an dernier, je vous informe que le Secrétariat Général a été rendu destinataire d'un courrier de l'ensemble de la minorité désignant Monsieur Jacques Rit comme son représentant au sein de cet organe d'assistance. Nous travaillerons encore une année ensemble dans cet organe et je m'en réjouis, Monsieur Rit.

## II.
## RENOUVELLEMENT DES SECRETAIRES

**M. le Président.-** L'ordre du jour appelle à présent l'élection des Secrétaires, comme visé à l'article 2 du Règlement intérieur. Ce sont traditionnellement les deux benjamins qui sont désignés Secrétaires, une vieille tradition aussi longtemps que je m'en rappelle.

Je vous propose que nous soyons fidèles à cette tradition et je vais donc demander à Mademoiselle Marine Grisoul et Monsieur Pierre Bardy s'ils acceptent d'être candidats à la fonction de Secrétaire.

Mademoiselle Marine Grisoul, acceptez-vous de poursuivre cette mission ?

**Mlle Marine Grisoul.-** Avec plaisir, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Je vous remercie.

Et vous, Monsieur Pierre Bardy ?

**M. Pierre Bardy.-** Oui, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Pour des raisons d'efficacité et de rapidité, si tout le monde en est d'accord nous pourrions voter à main levée,mais vous pouvez bien sûr selon le Règlement intérieur, demander un vote à bulletin secret, de droit vous l'obtiendrez et bien évidemment, nous l'appliquerons. Pour autant, pour nous permettre de gagner du temps, c'est très bien aussi si nous votions

à main levée. Je vous suggère, s'il n'y a pas d'avis contraire, que nous procédions par des votes à main levée à partir de maintenant.

Nous commençons pour l'élection des Secrétaires.

Y a-t-il des objections ? Pas d'objection.

Je vais donc mettre aux voix l'élection de Mademoiselle Marine GRISOUL et de Monsieur Pierre BARDY au poste de Secrétaire du Bureau du Conseil National.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Pour la forme, je vous demande néanmoins de voter.

Qui est pour ? L'unanimité des présents.

Vous êtes élus, Mademoiselle Marine GRISOUL et Monsieur Pierre BARDY, Secrétaires du Conseil National.

## III.

## RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES

**M. le Président.-** Conformément aux articles 25 et 27 du Règlement intérieur de notre Assemblée, l'ordre du jour appelle à présent la désignation ou le renouvellement des membres des Commissions permanentes du Conseil National.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 26, « *chaque commission doit comporter au moins cinq membres* » et, qu'en vertu de son article 28, « *chaque Conseiller National doit au moins faire partie de l'une des quatre Commissions permanentes* ». Je précise enfin que chacun des élus a, bien évidemment, le droit d'assister, sans voix délibérative, aux réunions des Commissions dont il n'est pas membre.

Au titre du renouvellement des délégations aux Commissions et Comités mixtes, la désignation des représentants du Conseil National au sein de ces entités interviendra, quant à elle, lors d'une Commission Plénière d'Etude, en séance privée, que nous avons déjà convoquée et qui se tiendra demain, le 4 avril 2019.

Dans le cadre de la désignation ou du renouvellement des membres des commissions permanentes et spéciales, je vous propose, pour des raisons d'efficacité et de rapidité, si tout le monde est d'accord, que nous procédions par des votes à main levée pour l'ensemble des Commissions.

Y a-t-il des objections sur le principe du vote à main levée pour la suite de cette séance ? Pas d'objection.

Nous allons donc l'appliquer.

Avant de donner la parole à Monsieur le Secrétaire Général, je vous propose aussi pour gagner du temps, si les 24 Conseillers Nationaux se sont inscrits dans une Commission, que soit dit « l'ensemble des Conseillers », plutôt que de lire les vingt-quatre noms, cela fera gagner du temps parce que l'on va multiplier la lecture des membres par les dix Commissions.

Monsieur le Secrétaire Général, vous allez donc donner lecture des candidatures avec cette règle, si tout le monde est candidat on dit « l'ensemble des Conseillers ».

Nous commençons par la Commission qui est numéro un dans le Règlement intérieur du Conseil National, je veux parler de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

**M. le Secrétaire Général.-** Concernant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, les vingt-quatre Conseillers Nationaux se sont inscrits.

*Commission des Finances*
*et de l'Economie Nationale*

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
M. José BADIA
M. Pierre BARDY
Mme Corinne BERTANI
Mme Brigitte BOCCONE-PAGES
M. Daniel BOERI
M. Thomas BREZZO
Mme Michèle DITTLOT
M. Jean-Charles EMMERICH
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
Mme Marie-Noëlle GIBELLI
M. Jean-Louis GRINDA
Mlle Marine GRISOUL
M. Franck JULIEN
M. Franck LOBONO
M. Marc MOUROU
M. Fabrice NOTARI
M. Jacques RIT
M. Christophe ROBINO
M. Guillaume ROSE

M. Balthazar Seydoux
M. Stéphane Valeri
M. Pierre Van Klaveren

**M. le Président.-** Je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est ainsi adoptée.

*(Adopté).*

**M. le Président.**- Nous passons à la Commission suivante dans notre Règlement intérieur, Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

**M. le Secrétaire Général.-** Les vingt-quatre Conseillers Nationaux se sont inscrits.

*Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses*

Mme Karen Aliprendi-De Carvalho
Mme Nathalie Amoratti-Blanc
M. José Badia
M. Pierre Bardy
Mme Corinne Bertani
Mme Brigitte Boccone-Pages
M. Daniel Boeri
M. Thomas Brezzo
Mme Michèle Dittlot
M. Jean-Charles Emmerich
Mme Béatrice Fresko-Rolfo
Mme Marie-Noëlle Gibelli
M. Jean-Louis Grinda
Mlle Marine Grisoul
M. Franck Julien
M. Franck Lobono
M. Marc Mourou
M. Fabrice Notari
M. Jacques Rit
M. Christophe Robino
M. Guillaume Rose
M. Balthazar Seydoux
M. Stéphane Valeri
M. Pierre Van Klaveren

**M. le Président.-** Je mets la composition de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-** Il y a vingt-trois Conseillers Nationaux inscrits :

*Commission de Législation*

Mme Karen Aliprendi-De Carvalho
Mme Nathalie Amoratti-Blanc
M. Pierre Bardy
Mme Corinne Bertani
Mme Brigitte Boccone-Pages
M. Daniel Boeri
M. Thomas Brezzo
Mme Michèle Dittlot
M. Jean-Charles Emmerich
Mme Béatrice Fresko-Rolfo
Mme Marie-Noëlle Gibelli
M. Jean-Louis Grinda
Mlle Marine Grisoul
M. Franck Julien
M. Franck Lobono
M. Marc Mourou
M. Fabrice Notari
M. Jacques Rit
M. Christophe Robino
M. Guillaume Rose
M. Balthazar Seydoux
M. Stéphane Valeri
M. Pierre Van Klaveren

**M. le Président.-** Nous ne sommes pas tous inscrits, c'est pour cela que nous avons lu les noms. Il y a vingt-trois candidats.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission est ainsi adoptée.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-** L'ensemble des Conseillers Nationaux sont inscrits.

*Commission des Relations Extérieures*

Mme Karen Aliprendi-De Carvalho
Mme Nathalie Amoratti-Blanc
M. José Badia
M. Pierre Bardy
Mme Corinne Bertani
Mme Brigitte Boccone-Pages
M. Daniel Boeri
M. Thomas Brezzo
Mme Michèle Dittlot
M. Jean-Charles Emmerich
Mme Béatrice Fresko-Rolfo
Mme Marie-Noëlle Gibelli
M. Jean-Louis Grinda
Mlle Marine Grisoul
M. Franck Julien
M. Franck Lobono
M. Marc Mourou
M. Fabrice Notari
M. Jacques Rit
M. Christophe Robino
M. Guillaume Rose
M. Balthazar Seydoux
M. Stéphane Valeri
M. Pierre Van Klaveren

**M. le Président.-** Je mets la composition de la Commission des Relations Extérieures aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission est ainsi adoptée.

*(Adopté).*

**M. le Président.-** Voilà pour les Commissions permanentes. Donc pour ceux qui suivent nos débats, ces Commissions sont obligatoires, aucune majorité ne peut en supprimer une ou en créer une autre dans le cadre de ces Commissions permanentes.

Mais nous avons également, conformément aux articles 25 et 27 du Règlement intérieur, des Commissions spéciales et là, le Conseil National peut en créer et en supprimer comme la majorité des élus le souhaite.

Nous allons procéder de la même manière que pour le renouvellement des Commissions permanentes. Nous continuons à main levée, je pose quand même le principe pour le Règlement.

Y a-t-il des objections sur le principe du vote à main levée ? Pas d'objection.

Nous allons donc continuer à appliquer cette méthode.

## IV.

## RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES, RENOUVELLEMENT DE LEURS MEMBRES

**M. le Président.-** Nous commençons donc, et là c'est par ordre chronologique, par la première Commission spéciale avec la Commission de l'Education et de la Jeunesse, créée en 1978.

Cette commission est amenée à traiter d'importants sujets relatifs au sport en Principauté, et nous nous en sommes vraiment aperçus depuis notre élection. Elle s'occupe notamment de diverses activités sportives dispensées pour les jeunes, elle a des représentants dans la Commission Nationale des Sports. C'est pour cela que je vous propose de procéder à une légère modification de sa dénomination, en conservant le titre précédent mais en y adjoignant les Sports. Ça deviendrait donc, et c'est ce que je vous propose de mettre aux voix, la reconduction, avec un léger changement de titre, de la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, nous ajoutons « et des Sports ».

Est-ce que cela vous agrée ? Je vais mettre aux voix le principe de la reconduction de cette Commission spéciale, avec cette nouvelle dénomination.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports est reconduite sous cette appellation.

Monsieur le Secrétaire Général, nous continuons, est-ce qu'il y a les vingt-quatre élus ?

**M. le Secrétaire Général.-** Oui, les vingt-quatre Conseillers Nationaux sont inscrits à cette Commission, Monsieur le Président.

*Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports*

Mme Karen Aliprendi-De Carvalho
Mme Nathalie Amoratti-Blanc
M. José Badia
M. Pierre Bardy
Mme Corinne Bertani
Mme Brigitte Boccone-Pages
M. Daniel Boeri
M. Thomas Brezzo
Mme Michèle Dittlot
M. Jean-Charles Emmerich
Mme Béatrice Fresko-Rolfo
Mme Marie-Noëlle Gibelli
M. Jean-Louis Grinda
Mlle Marine Grisoul
M. Franck Julien
M. Franck Lobono
M. Marc Mourou
M. Fabrice Notari
M. Jacques Rit
M. Christophe Robino
M. Guillaume Rose
M. Balthazar Seydoux
M. Stéphane Valeri
M. Pierre Van Klaveren

**M. le Président.-** Parfait, je mets aux voix la composition avec les vingt-quatre élus de cette Commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

*(Adopté).*

Puis, nous arrivons à l'année 1993, cette année-là je siégeais dans ce Conseil National, c'était M. Jean-Louis Campora qui était le Président et il a souhaité créer la Commission du Logement et m'en confier la Présidence. C'est un moment dont je me rappelle avec une certaine émotion. C'était donc la création de cette Commission spéciale du Logement qui a, depuis, été renouvelée chaque année, on voit bien pourquoi et combien elle est importante pour le pays et les Monégasques.

Je vous propose de perpétuer cette Commission sous son appellation et je mets donc aux voix le principe de sa reconduction.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission du Logement est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, pouvez-vous nous donner la composition, s'il vous plaît.

**M. le Secrétaire Général.-** Les élus inscrits à cette Commission sont :

*Commission du Logement*

Mme Karen Aliprendi-De Carvalho
Mme Nathalie Amoratti-Blanc
M. Pierre Bardy
Mme Corinne Bertani
Mme Brigitte Boccone-Pages
M. Daniel Boeri
M. Thomas Brezzo
Mme Michèle Dittlot
M. Jean-Charles Emmerich
Mme Béatrice Fresko-Rolfo
Mme Marie-Noëlle Gibelli
M. Jean-Louis Grinda
Mlle Marine Grisoul
M. Franck Julien
M. Franck Lobono
M. Marc Mourou
M. Fabrice Notari
M. Jacques Rit
M. Christophe Robino
M. Guillaume Rose
M. Balthazar Seydoux
M. Stéphane Valeri
M. Pierre Van Klaveren

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix la composition de cette Commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

*(Adopté)*

Nous arrivons à celle qui a été créée en 2003, c'était déjà sous ma Présidence. Le Conseil National, après les élections de février 2003, a créée la Commission spéciale intitulée, Commission des Droits de la

Femme et de la Famille. Depuis sa création, elle a aussi beaucoup travaillé et bien œuvré.

Je vous propose de mettre aux voix la reconduction de cette Commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission des Droits de la Femme et de la Famille est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, pouvez-vous nous donner sa composition, s'il vous plaît.

**M. le Secrétaire Général.-** L'ensemble des Conseillers Nationaux sont inscrits, Monsieur le Président.

*Commission des Droits de la Femme et de la Famille*

Mme Karen Aliprendi-De Carvalho
Mme Nathalie Amoratti-Blanc
M. Pierre Bardy
Mme Corinne Bertani
Mme Brigitte Boccone-Pages
M. Daniel Boeri
M. Thomas Brezzo
Mme Michèle Dittlot
M. Jean-Charles Emmerich
Mme Béatrice Fresko-Rolfo
Mme Marie-Noëlle Gibelli
M. Jean-Louis Grinda
Mlle Marine Grisoul
M. Franck Julien
M. Franck Lobono
M. Marc Mourou
M. Fabrice Notari
M. Jacques Rit
M. Christophe Robino
M. Guillaume Rose
M. Balthazar Seydoux
M. Stéphane Valeri
M. Pierre Van Klaveren

**M. le Président.-** Je mets donc aux voix cette composition.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille est adoptée.

*(Adopté).*

Toujours en 2003, a également été créée la Commission de la Culture, mais elle est devenue en 2008, Commission de la Culture et du Patrimoine. C'est sous cette appellation que je vous propose de la reconduire.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de la Culture et du Patrimoine est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, pouvez-vous nous donner sa composition, s'il vous plaît.

**M. le Secrétaire Général.-** L'ensemble des Conseillers Nationaux sont inscrits, Monsieur le Président.

*Commission de la Culture et du Patrimoine*

Mme Karen Aliprendi-De Carvalho
Mme Nathalie Amoratti-Blanc
M. José Badia
M. Pierre Bardy
Mme Corinne Bertani
Mme Brigitte Boccone-Pages
M. Daniel Boeri
M. Thomas Brezzo
Mme Michèle Dittlot
M. Jean-Charles Emmerich
Mme Béatrice Fresko-Rolfo
Mme Marie-Noëlle Gibelli
M. Jean-Louis Grinda
Mlle Marine Grisoul
M. Franck Julien
M. Franck Lobono
M. Marc Mourou
M. Fabrice Notari
M. Jacques Rit
M. Christophe Robino
M. Guillaume Rose
M. Balthazar Seydoux
M. Stéphane Valeri
M. Pierre Van Klaveren

**M. le Président.-** Je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission de la Culture et du Patrimoine est adoptée.

Ensuite, c'est après les élections de 2008, c'était aussi sous ma Présidence, que nous avons créé la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie. Mais au début de cette législature, en février 2018, nous avons, avec la Majorité, souhaité modifier son appellation pour qu'elle devienne la Commission Environnement et Qualité de Vie.

C'est sous cette appellation que je vous propose de reconduire cette Commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Environnement et Qualité de Vie est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, pouvez-vous nous donner sa composition, s'il vous plaît ?

**M. le Secrétaire Général.-** L'ensemble des Conseillers Nationaux sont inscrits, Monsieur le Président.

*Commission Environnement et Qualité de Vie*

Mme Karen Aliprendi-De Carvalho
Mme Nathalie Amoratti-Blanc
M. José Badia
M. Pierre Bardy
Mme Corinne Bertani
Mme Brigitte Boccone-Pages
M. Daniel Boeri
M. Thomas Brezzo
Mme Michèle Dittlot
M. Jean-Charles Emmerich
Mme Béatrice Fresko-Rolfo
Mme Marie-Noëlle Gibelli
M. Jean-Louis Grinda
Mlle Marine Grisoul
M. Franck Julien
M. Franck Lobono
M. Marc Mourou
M. Fabrice Notari
M. Jacques Rit
M. Christophe Robino
M. Guillaume Rose
M. Balthazar Seydoux
M. Stéphane Valeri
M. Pierre Van Klaveren

**M. le Président.-** Je mets donc la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

*(Adopté).*

La Majorité issue du scrutin du 11 février 2018, c'était l'année dernière rappelez-vous, a proposé, en vertu de l'article 25 du Règlement intérieur, la création de trois nouvelles commissions.

Tout d'abord la création de la Commission pour le Suivi de la négociation avec l'Union Européenne. Je mets aux voix, à main levée, la reconduction de cette Commission spéciale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission pour le Suivi de la négociation avec l'Union Européenne est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, pouvez-vous nous donner la composition, s'il vous plaît ?

**M. le Secrétaire Général.-** L'ensemble des Conseillers Nationaux sont inscrits, Monsieur le Président.

*Commission pour le suivi de la négociation avec l'Union Européenne*

Mme Karen Aliprendi-De Carvalho
Mme Nathalie Amoratti-Blanc
M. José Badia
M. Pierre Bardy
Mme Corinne Bertani
Mme Brigitte Boccone-Pages
M. Daniel Boeri
M. Thomas Brezzo
Mme Michèle Dittlot
M. Jean-Charles Emmerich
Mme Béatrice Fresko-Rolfo
Mme Marie-Noëlle Gibelli
M. Jean-Louis Grinda
Mlle Marine Grisoul

M. Franck Julien
M. Franck Lobono
M. Marc Mourou
M. Fabrice Notari
M. Jacques Rit
M. Christophe Robino
M. Guillaume Rose
M. Balthazar Seydoux
M. Stéphane Valeri
M. Pierre Van Klaveren

**M. le Président.-** Je mets aux voix cette composition.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

*(Adopté).*

La nouvelle Majorité a également proposé, toujours en vertu de l'article 25 du Règlement intérieur, la création d'une autre Commission spéciale, intitulée Commission pour le Développement du Numérique.

Je mets aux voix, à main levée, la reconduction de cette Commission spéciale, elle aussi, ô combien d'actualité pour Monaco.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission pour le Développement du Numérique est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, pouvez-vous nous donner la composition, s'il vous plaît ?

**M. le Secrétaire Général.-** L'ensemble des Conseillers Nationaux sont inscrits, Monsieur le Président.

*Commission pour le Développement du Numérique*

Mme Karen Aliprendi-De Carvalho
Mme Nathalie Amoratti-Blanc
M. José Badia
M. Pierre Bardy
Mme Corinne Bertani
Mme Brigitte Boccone-Pages
M. Daniel Boeri
M. Thomas Brezzo
Mme Michèle Dittlot
M. Jean-Charles Emmerich
Mme Béatrice Fresko-Rolfo
Mme Marie-Noëlle Gibelli
M. Jean-Louis Grinda
Mlle Marine Grisoul
M. Franck Julien
M. Franck Lobono
M. Marc Mourou
M. Fabrice Notari
M. Jacques Rit
M. Christophe Robino
M. Guillaume Rose
M. Balthazar Seydoux
M. Stéphane Valeri
M. Pierre Van Klaveren

**M. le Président.-** Je mets aux voix la composition pour les vingt-quatre élus.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

*(Adopté).*

Enfin, cette même Majorité a souhaité, également en 2018, la création d'une Commission spéciale pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics.

Je mets aux voix la reconduction de cette Commission spéciale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission spéciale pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, pouvez-vous nous donner la composition, s'il vous plaît ?

**M. le Secrétaire Général.-** L'ensemble des Conseillers Nationaux sont inscrits, Monsieur le Président.

*Commission spéciale pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics*

Mme Karen Aliprendi-De Carvalho
Mme Nathalie Amoratti-Blanc
M. José Badia
M. Pierre Bardy
Mme Corinne Bertani
Mme Brigitte Boccone-Pages
M. Daniel Boeri
M. Thomas Brezzo
Mme Michèle Dittlot
M. Jean-Charles Emmerich
Mme Béatrice Fresko-Rolfo
Mme Marie-Noëlle Gibelli
M. Jean-Louis Grinda
Mlle Marine Grisoul
M. Franck Julien
M. Franck Lobono
M. Marc Mourou
M. Fabrice Notari
M. Jacques Rit
M. Christophe Robino
M. Guillaume Rose
M. Balthazar Seydoux
M. Stéphane Valeri
M. Pierre Van Klaveren

**M. le Président.-** Je mets donc aux voix cette composition.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée avec les vingt-quatre élus du Conseil National.

*(Adopté).*

**M. le Président.-** Nous avons terminé la reconduction des Commissions Spéciales.

## V.

## ANNONCE DES RETRAITS ET DEPÔTS DE PROJETS DE LOI OU DE PROPOSITIONS DE LOI ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS

**M. le Président.-** Il me revient de vous faire part du retrait, par le Gouvernement, de deux projets de loi, vous en avez été informés par transmission électronique.

Il s'agit, d'une part, du projet de loi, n° 977, déclarant d'utilité publique les travaux de la première phase de renouvellement urbain de la Colle, dans le quartier ordonnancé du Jardin Exotique.

Monsieur le Ministre, vous avez effectivement informé le Conseil National qu'un accord amiable ayant été trouvé avec les propriétaires de la villa « Les Platanes », le Gouvernement entendait retirer ce projet de loi.

D'autre part, le projet de loi, n° 985, déclarant d'utilité publique les travaux de l'opération immobilière « Testimonio III », dans le quartier ordonnancé de La Rousse zone 2 (Saint Roman).

Ce texte avait pour objectif d'acquérir la villa « La Florida » dans le cadre d'un projet de construction domaniale. Comme il n'a pas été possible de trouver un accord amiable avec les propriétaires, vous avez fait savoir à l'Assemblée, par courrier en date de ce jour – il a été diffusé par la voie numérique à tous les élus – que la construction dudit immeuble domanial peut se réaliser sans emprise sur le terrain de ladite villa. Ce qui rend donc inutile ce projet de loi. Je n'ai pas manqué de le faire savoir à l'ensemble des Conseillers Nationaux.

Monsieur le Ministre, souhaitez-vous vous exprimer ? Non.

Donc, ce projet de loi est retiré de l'examen du Conseil National.

Il me revient à présent, en vertu de l'article 81 du Règlement Intérieur du Conseil National, de vous faire part du dépôt de six projets de loi, parvenus au Conseil National depuis notre dernière Séance Publique du 19 décembre 2018.

***1. Projet de loi, n° 986, modifiant le régime des incompatibilités et des inéligibilités prévues par la loi n° 839 du 23 février 1968 sur les élections nationales et communales.***

Ce texte a été communiqué au Conseil National le 20 décembre 2018. Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir officiellement la Commission de Législation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

***2. Projet de loi, n° 987, relative à la protection des lanceurs d'alerte dans le cadre des relations de travail.***

Ce texte est arrivé au Conseil National le 21 décembre 2018.

Je vous propose de le renvoyé là aussi vu son objet, devant la Commission de Législation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

***3. Projet de loi, n° 988, relative à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation des marchés publics.***

Ce texte a été communiqué au Conseil National également le 21 décembre 2018.

Compte tenu de son objet, je vous propose de saisir officiellement la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

***4. Projet de loi, n° 989, modifiant la loi n° 870 du 17 juillet 1969 relative au travail des femmes salariées en cas de grossesse ou de maternité, modifiée.***

Ce texte a été communiqué au Conseil National le 5 mars dernier.

Compte tenu de son objet, je vous propose de le renvoyer devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

***5. Projet de loi n° 990, relative à la retransmission et l'enregistrement des émissions de radiodiffusion télévisuelle.***

Ce texte est arrivé au Conseil National le 6 mars 2019.

Je vous propose, compte tenu de son objet, de saisir la Commission pour le Développement du Numérique.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

***6. Projet de loi n° 991, relative à l'instauration d'un droit au compte.***

Ce texte est arrivé au Conseil National le 18 mars 2019.

Je vous propose, compte tenu de son objet, de saisir la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission.

*(Renvoyé).*

## VI.

## ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI ET POINT SUR L'AVANCEE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

**M. le Président**.- Pour continuer l'ordre du jour de cette première séance de la Session de Printemps, il convient, en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962 modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, que le Conseil National fasse connaître l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

J'invite à présent chaque Président de Commission à s'exprimer.

Nous débutons par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Monsieur Balthazar Seydoux, merci de bien vouloir donner lecture de l'état d'examen des textes qui ont été renvoyés devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

**M. Balthazar Seydoux**.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers amis.

Deux projets de loi sont, à ce jour, à l'étude devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

***1. Projet de loi, n° 988, relatif à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation des marchés publics***

Ce texte, transmis au Conseil National le 21 décembre 2018, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la commission, ce jour.

Ce texte est issu de la proposition de loi, n° 227, relative à la passation des marchés publics et des concessions de services publics. La différence très marquée entre la proposition de loi initiale et ce projet de loi va conduire le Conseil National à adresser un courrier au Gouvernement, afin d'indiquer que ce texte ne répond plus aux attentes initialement formulées par les élus, ce qui ne lui semble pas conforme à l'esprit de la révision constitutionnelle de 2002, encadrant les réponses du Gouvernement aux propositions de loi de l'Assemblée.

***2. Projet de loi, n° 991, relative à l'instauration d'un droit au compte***

Ce texte, transmis au Conseil National le 18 mars 2019, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la commission, ce jour. Son étude débutera prochainement.

Merci.

**M. le Président**.- Merci, Monsieur le Président.

Nous passons à présent à la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, en donnant la parole à Monsieur Christophe Robino.

**M. Christophe Robino.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers compatriotes, chers collègues.

Plusieurs projets de loi sont à ce jour à l'étude devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

***1. Projet de loi, n° 895, modifiant la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat***

Ce texte est arrivé au Conseil National le 14 décembre 2011, il a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le même jour.

L'étude de ce texte a débuté lors de la précédente législature. À ce titre, il peut être renvoyé, pour un descriptif plus exhaustif des différentes étapes qui ont ponctué l'étude de ce projet de loi, aux Séances Publiques des 6 avril et 3 octobre 2017.

Sous l'actuelle législature, la commission s'est réunie, entre autres, les 10 et 19 juillet, les 7 et 21 septembre et le 5 octobre 2018, où une première lecture du projet de loi a entraîné d'intéressants débats sur les amendements et propositions possibles, visant à enrichir le projet de loi tel qu'initialement déposé par le Gouvernement.

La commission a ensuite poursuivi ses travaux, les 18 et 25 janvier et le 8 mars 2019, ce qui a abouti à l'adoption d'un projet de texte consolidé.

Ayant transmis un projet de texte consolidé au Gouvernement le 29 mars 2019, la commission souhaite une réponse rapide du Gouvernement pour que ce projet de loi, très attendu par nos compatriotes fonctionnaires, soit présenté au vote de l'Assemblée en 2019.

### *2. Projet de loi n° 979, portant modification de la loi n° 822 du 23 juin 1967 sur le repos hebdomadaire, modifiée*

Ce projet de loi a été transmis au Conseil National le 22 octobre 2018, soit moins d'un mois après le dépôt en Séance Publique de la proposition de la loi, n° 241 portant sur le même sujet.

Ce texte a été déposé lors de la Séance Publique du 3 décembre 2018 et renvoyé devant la commission.

Le 9 novembre 2018, ont été reçus par la commission les différents syndicats de salariés et d'employeurs, afin de recueillir leur avis sur ce sujet et d'appréhender au mieux les différents intérêts en présence.

La commission a poursuivi l'examen de ce texte le 16 novembre 2018, à l'occasion duquel j'ai été désigné rapporteur.

L'étude concomitante du projet de loi avec la proposition de loi, n° 241 a naturellement conduit les membres de la commission à retenir les arbitrages exprimés au titre de ladite proposition de loi, ce qui a permis d'aboutir, à l'issue des deux réunions de la commission, à l'adoption d'un texte consolidé, le 30 novembre 2018.

Celui-ci a été transmis au Gouvernement par courrier du 3 décembre 2018.

Le 16 janvier 2019, le Gouvernement informait l'Assemblée de sa décision d'interrompre la procédure législative qui avait été initiée, par le Conseil National, avec l'adoption à l'unanimité de la proposition de loi, n° 241, au motif que le projet de loi, n° 979 porte sur le même objet.

Accusant réception de ce courrier par lettre du 6 février 2019, la commission a, dans le même temps, attiré l'attention du Gouvernement sur sa volonté de reprendre les travaux sur ce texte, dans les meilleurs délais, afin de pouvoir le présenter au vote lors de la présente Session.

Le Gouvernement a répondu à ce courrier par lettre en date du 19 mars 2019, accompagnée d'une note d'analyse. Ces éléments de réponse ont été examinés avec attention lors de la réunion de la Commission du 29 mars dernier.

Le Conseil National a transmis aujourd'hui même ses observations au Gouvernement en défendant les principes contenus dans la proposition de loi votée à l'unanimité des vingt-quatre Conseillers Nationaux et présentera ce texte au vote de l'Assemblée lors de la présente Session.

### *3. Projet de loi, n° 980, relative à la réglementation du travail de nuit*

Ce projet de loi, transmis au Conseil National le 22 octobre 2018, a été déposé lors de la Séance Publique du 3 décembre 2018 et renvoyé devant la commission.

L'étude de ce texte a débuté lors de la réunion de la commission du 7 décembre 2018. La commission m'a ensuite désigné rapporteur de ce projet de loi, le 10 janvier 2019.

Après une première lecture du dispositif du projet de loi, la commission a adressé, le 21 décembre 2018, un courrier au Gouvernement dans lequel elle faisait, notamment, part d'une première série de questions et demandait à être rendue destinataire de la substance des textes réglementaires d'application de la future loi. Le Gouvernement a répondu à ce courrier par lettre en date du 25 février 2019.

La commission a ensuite procédé à un certain nombre de consultations, dans le courant du premier trimestre de l'année 2019.

À la suite de ces diverses consultations, qui ont mis en exergue les nombreuses difficultés soulevées par le présent projet de loi, s'agissant, notamment, de la définition du travailleur de nuit, la commission a écrit au Gouvernement, le 22 février 2019, afin que celui-ci transmette à l'Assemblée des données statistiques sur le nombre de personnes qui pourraient être concernées par la future loi en fonction des seuils retenus dans le cadre de cette définition. Une réponse a été adressée par le Gouvernement, le 1er avril 2019.

La commission en prendra prochainement connaissance et travaille activement à la rédaction d'un projet de texte consolidé tenant compte, de façon équilibrée, des différents intérêts en présence, afin que le projet de loi puisse être voté en 2019.

### *4. Projet de loi, n° 981, relative à l'obligation de prescription en dénomination commune des médicaments à usage humain*

Ce texte, transmis au Conseil National le 13 novembre 2018, a été déposé lors de la Séance Publique du 3 décembre 2018 et renvoyé devant la commission.

L'étude de ce texte a débuté lors de la réunion de la commission du 10 janvier 2019, au cours de laquelle Mlle Marine Grisoul a été désignée rapporteur. Le Conseil National a consulté par écrit le Conseil de l'Ordre des Médecins de Monaco et le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens de Monaco, par courriers des 18 janvier 2019 et a écrit au Gouvernement le même jour.

La réponse du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens, reçue par l'Assemblée le 12 février 2019 et celles du Conseil de l'Ordre des Médecins et du Gouvernement reçues le 1er mars 2019 ont été examinées lors de la réunion de la commission du 15 mars dernier.

La commission se réunira très prochainement en vue d'adopter le rapport relatif à ce projet de loi, ce qui permettra de présenter ce texte au vote de l'Assemblée lors de la présente Session.

### *5. Projet de loi, n° 982, modifiant certaines dispositions relatives à la profession de sage-femme prévues par l'ordonnance du 29 mai 1894 sur les professions de médecin, chirurgien, dentiste, sage-femme et herboriste*

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 23 novembre 2018, a été déposé lors de la Séance Publique du 3 décembre 2018 et renvoyé devant la commission.

L'Assemblée a consulté, par écrit, le Conseil de l'Ordre des Médecins de Monaco, par courrier en date du 1er février 2018.

L'étude de ce projet de loi a débuté lors de la réunion de la commission du 15 mars 2019, à l'occasion de laquelle Mme Marie-Noëlle Gibelli a été désignée rapporteur.

A l'issue de cette première lecture du dispositif, la commission a adressé, le 26 mars 2019, un courrier au Gouvernement, lui faisant part d'un certain nombre d'interrogations et lui demandant à être rendue destinataire de la substance des textes réglementaires d'application de la future loi.

La commission attend désormais les réponses du Conseil de l'Ordre des Médecins et du Gouvernement et souhaite voter ce projet de loi lors de la présente Session.

### *6. Projet de loi, n° 983, modifiant la loi modifiant la loi n° 1.434 du 8 novembre 2016 relative à l'art dentaire*

Ce projet de loi, transmis au Conseil National le 23 novembre 2018, a été déposé en Séance Publique le 3 décembre 2018 et renvoyé devant la commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

L'étude de ce texte a débuté lors de la réunion de la commission du 10 janvier 2019, au cours de laquelle Mme Michèle Dittlot a été désignée rapporteur.

La commission se réunira très prochainement en vue d'adopter le rapport relatif à ce projet de loi, ce qui permettra de présenter ce texte au vote de l'Assemblée lors de la présente Session.

### *7. Réflexion sur les médecines non conventionnelles*

Le 5 avril 2018, un groupe de travail coordonné par Mlle Marine Grisoul était constitué au sein de la Commission, dans le but d'étudier l'opportunité d'intégrer certaines spécialités appartenant aux « médecines douces », à l'offre de soins de la Principauté.

Lors de la première réunion en date du 4 mai 2018, il a été décidé de procéder à différentes consultations de personnes concernées par le sujet des médecines douces, qu'il s'agisse de praticiens d'ores et déjà autorisés par le Gouvernement, ou encore d'entités officielles, à l'instar de l'Ordre des Médecins ou de la Caisse de Compensation des Services Sociaux, par exemple. Des courriers ont ainsi été adressés, à cette fin, aux différents professionnels et entités concernés, le 13 novembre 2018.

Les 25 janvier et 22 mars 2019, les membres du groupe de travail ont rencontré des praticiens exerçant en Principauté, afin de connaître leurs attentes et d'échanger, plus généralement, sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer et sur les spécificités liées à la pratique de leur discipline.

Le groupe de travail se réunira prochainement pour poursuivre ses travaux, dans la perspective de l'élaboration d'une proposition de loi encadrant l'exercice de ces pratiques.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Président. C'est une commission qui travaille beaucoup sur des sujets importants pour le pays, merci Monsieur Robino.

Nous continuons le tour de parole en arrivant à la Commission de Législation. C'est M. Thomas Brezzo qui va nous donner lecture de l'état d'avancement des textes renvoyés devant cette commission, qu'il préside.

**M. Thomas Brezzo.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues.

La Commission de Législation a récemment été rendue destinataire de trois projets de loi.

### *1. Projet de loi, n° 984, portant modification de certaines dispositions relatives aux peines*

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 27 novembre 2018, a été déposé lors de la Séance Publique du 3 décembre 2018 et renvoyé devant la Commission de Législation.

Ce texte fait suite à la transformation de la proposition de loi, n° 224 sur le travail d'intérêt public et général, votée lors de la dernière législature et dont l'objet était plus restreint.

La commission a pris acte avec satisfaction de l'intégration de cette proposition de loi dans le cadre d'une réforme globale et ambitieuse des peines opérée par le projet loi.

L'étude du texte a débuté lors de la réunion de la commission du 30 janvier 2019, au cours de laquelle j'ai été désigné rapporteur.

Afin de pouvoir disposer d'une approche pratique en la matière, les membres de la commission ont fait part de leur souhait de pouvoir, d'une part, de visiter la Maison d'arrêt de Monaco, et, d'autre part, de rencontrer les magistrats concernés par les affaires pénales, et notamment le Président du Tribunal du Tribunal Correctionnel et un magistrat faisant habituellement fonction de Juge d'Application des Peines.

Un courrier en date du 31 janvier 2019 a donc été adressé, à cette fin, à la Direction des Services Judiciaires.

Une commission en présence du Directeur des Services Judiciaires et de deux magistrats, se tiendra le jeudi 4 avril prochain.

Parallèlement et pour une bonne compréhension de ce texte, la commission a adressé, le 27 février 2019, un courrier au Gouvernement, lui demandant de bien vouloir transmettre la substance des textes règlementaires d'application qui y sont visés.

La commission demeure en attente d'une réponse à ce courrier.

Elle espère pouvoir présenter ce projet de loi au vote de l'Assemblée lors de la présente session.

***2. Projet de loi n° 986, modifiant le régime des incompatibilités et des inéligibilités prévu par la loi n° 839 du 23 février 1968 sur les élections nationales et communales***

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 20 décembre 2018, a été déposé lors de la Séance Publique de ce jour et renvoyé devant la commission.

Ce texte fait suite à la transformation de la proposition de loi, n° 226, relative aux incompatibilités et inéligibilités au Conseil National portant modification de la loi n° 839 du 23 février 1968 sur les élections nationales et communales, votée lors de la dernière législature.

L'étude de ce projet de loi débutera prochainement.

***3. Projet de loi, n° 987, relative à la protection des lanceurs d'alerte dans le cadre des relations de travail***

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 21 décembre 2018, a été déposé lors de la présente Séance Publique et renvoyé devant la commission.

Son étude débutera prochainement.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur Brezzo.

Nous écoutons à présent, Madame Nathalie Amoratti-Blanc, qui va nous faire part des textes qui sont à l'étude devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

**Mme Nathalie Amoratti-Blanc.-** Je vous remercie, Monsieur le Président.

Quatre projets de loi sont actuellement à l'étude devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, qui a pour objectif de les présenter au vote de l'Assemblée lors de la présente Session.

***1. Projet de loi, n° 920, modifiant les dispositions du Code civil relatives à l'adoption***

Ce projet de loi a été reçu au Conseil National, sous la précédente législature, le 15 avril 2014. Il a été déposé en Séance Publique le 11 juin 2014 et renvoyé devant la commission le même jour.

La nouvelle mandature a débuté l'étude de ce texte lors de la commission du 26 mars 2018 et Monsieur Guillaume Rose a été désigné rapporteur, le 11 avril 2018.

Après avoir pris connaissance du courrier du Gouvernement en date du 6 avril 2017, par lequel il répondait aux questions de nos prédécesseurs, transmises par lettre du 4 mars 2016, les élus ont rencontré :

- le 30 mai 2018, le Vice-Président du Tribunal de Première Instance, le Juge Tutélaire et l'Assistant Judiciaire, en charge des dossiers d'adoption de la Direction des Services Judiciaires,

et,

- le 13 juillet 2018, des représentants de la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales et de la Direction des Affaires Juridiques.

Ces différents échanges ont permis aux élus d'établir un texte consolidé. Celui-ci a été adopté lors de la commission du 28 septembre 2018 et a ensuite été transmis au Gouvernement, le 3 octobre 2018. Sans réponse de sa part, le Conseil National, par courrier du 20 décembre 2018, regrettait que ce texte ne puisse pas être présenté au vote lors de la dernière Session d'Automne. Aussi, par lettre du 19 mars 2019, la commission espérait un prompt retour du Gouvernement.

Ce dernier a fait part de sa contre-proposition rédactionnelle sur le texte consolidé, par courrier reçu le 22 mars dernier. La commission ne manquera pas de se réunir prochainement pour l'étudier, ce qui permettra de présenter ce projet de loi au vote de l'assemblée lors de la présente Session de printemps.

***2. Projet de loi, n° 958, relative à la sauvegarde de justice, au mandat de protection future et à l'exercice de l'activité de mandataire judiciaire***

Ce projet de loi, arrivé au Conseil National sous la précédente législature, le 7 novembre 2016, a été déposé lors de la Séance Publique du 29 novembre 2016 et renvoyé devant la commission.

Les membres de la commission ont pris connaissance du courrier du Gouvernement en date du 22 juin 2018, transmis après cinq relances du Conseil National, par lequel il faisait part de sa

contre-proposition sur le texte consolidé établi sous la précédente législature et adressé au Gouvernement le 22 mars 2017.

L'étude du texte par la nouvelle mandature a débuté lors de la réunion de la commission du 25 juillet 2018.

Afin de prendre la mesure de la réalité pratique de l'exercice de la profession, la commission a rencontré les mandataires judiciaires lors d'une réunion de la commission qui s'est tenue le 15 octobre 2018. Cette rencontre a été l'occasion pour ceux qui exercent ces fonctions de soulever un certain nombre d'interrogations sur le texte. Celles-ci ont été transmises au Gouvernement, par courrier du 20 décembre 2018.

Demeurant sans réponse, la commission, par lettre du 4 mars 2019, a attiré l'attention du Gouvernement sur sa volonté de reprendre les travaux sur ce texte, dans les meilleurs délais.

Parallèlement, la commission a pris l'attache de la Chambre Monégasque de l'Assurance, afin de lui soumettre l'une des interrogations des mandataires judiciaires, relative à la souscription d'une assurance de responsabilité civile professionnelle par le mandataire judiciaire à la protection des personnes. Suite à un échange de courriers, les élus ont pu rencontrer des représentants de la Chambre, lors de la réunion de la commission du 6 mars dernier.

Le Conseil National espère un retour du Gouvernement dans les plus brefs délais sur ses interrogations, ce qui permettrait de présenter ce texte au vote de l'Assemblée lors de la présente session. Rappelons, en effet, que ce texte est particulièrement attendu, tant par les personnes qui exercent la profession de mandataire judiciaire, que par celles souhaitant pouvoir anticiper une future situation de vulnérabilité ou de dépendance.

### *3. Projet de loi, n° 974, relative au contrat de vie commune*

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 16 avril 2018, a été déposé lors de la Séance Publique du 20 juin 2018 et renvoyé devant la commission.

Ce texte fait suite à la proposition de loi n° 207, relative au pacte de vie commune, qui avait été adoptée lors de la Séance Publique du 27 octobre 2016.

Son étude devant la commission a débuté le 17 juillet 2018 et M. Pierre Van Klaveren a été désigné rapporteur, le 11 décembre 2018.

Au total, la commission s'est réunie à sept reprises, pour aboutir à l'adoption d'un texte consolidé, le 30 janvier 2019. Celui-ci a été transmis au Gouvernement par courrier du 4 mars 2019, accompagné des explications y afférentes.

Sans entrer dans les détails, les amendements proposés témoignent essentiellement du souhait de la commission de promouvoir des valeurs humaines et sociales, destinées à permettre aux couples qui le souhaitent et sans *a priori*, d'organiser leurs relations patrimoniales, en leur assurant une protection élémentaire contre les aléas de l'existence. Pour ce faire, il est donc proposé, d'une part, de recentrer le champ d'application du contrat de vie commune aux personnes vivant en union libre, à l'instar de ce que prévoyait la proposition de loi dont ce texte est issu et, d'autre part, de leur accorder de nouveaux droits, notamment en matières successorale, de logement et de prestations familiales et sociales, dans une optique de protection des partenaires face aux épreuves de la vie.

Les membres de la commission sont en attente d'une réponse du Gouvernement et espèrent, malgré le nombre conséquent d'amendements, pouvoir présenter ce texte au vote lors de la présente Session.

### *4. Projet de loi n° 989, modifiant la loi n° 870 du 17 juillet 1969 relative au travail des femmes salariées en cas de grossesse ou de maternité, modifiée*

Ce projet de loi, transmis au Conseil National le 6 mars 2019, a été déposé lors de la Séance Publique de ce jour et renvoyé devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

La Commission va prochainement débuter son examen dans le but de le voter lors de la présente Session.

En complément de ces quatre projets de loi, la commission a débuté l'étude de la proposition de loi n° 234 relative à la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse, laquelle avait été déposée le 3 octobre 2017 par le Conseiller National M. Eric Elena, unique signataire de ladite proposition de loi.

A l'occasion de la commission du 6 février 2019, j'ai été désignée rapporteur de cette proposition de loi et il a été décidé de procéder à la consultation de diverses entités, au titre desquelles figurent :

- Le C.H.P.G. ;
- Madame la Déléguée pour la promotion et la protection des droits des femmes ;
- Monseigneur l'Archevêque, accompagné de la délégation de son choix ;
- Diverses associations considérées comme représentatives des droits des femmes en Principauté.

Certaines de ces consultations ont eu lieu lors de réunions qui se sont déroulées au mois de mars dernier.

Sous réserve des différents arbitrages qu'appellera cette proposition de loi, la commission entend la soumettre à la délibération de l'Assemblée lors de la présente Session.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Madame Nathalie Amoratti-Blanc pour cette lecture.

Nous allons à présent écouter Monsieur Franck Julien qui va nous faire l'état des textes devant la Commission pour le Développement du Numérique.

**M. Franck Julien.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, mes chers compatriotes.

La Commission pour le Développement du Numérique a récemment été rendue destinataire d'un projet de loi.

***1. Projet de loi n° 990, relative à la retransmission et l'enregistrement des émissions de radiodiffusion télévisuelle***

Ce projet de loi, transmis au Conseil National le 6 mars 2019, a été déposé lors de la Séance Publique de ce jour et renvoyé devant la Commission pour le Développement du Numérique.

La commission avait d'ores et déjà débuté son examen.

La commission s'est ainsi réunie le 28 mars 2019, en présence d'une délégation de Monaco Telecom, afin de procéder à une première analyse du projet de loi n° 990 et des applications pratiques qui peuvent en résulter. Lors de cette commission, M. Pierre Bardy a été désigné Rapporteur de ce texte.

L'étude du texte se poursuivra lors de la commission du 9 avril 2019.

La commission souhaite présenter ce texte lors de la présente Session.

Par ailleurs, la commission s'était réunie le 6 novembre 2018, afin que le Gouvernement présente à ses membres les orientations retenues dans le domaine de la *Smart Country*.

Elle a également reçu, le 25 mars 2019, une délégation du Gouvernement afin d'envisager les diverses applications du numérique dans les domaines de la Principauté numérique et de l'identité numérique. À cette occasion, le Gouvernement nous a informés que ces deux thèmes devraient prochainement faire l'objet de deux projets de loi.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Président.-** C'est le dernier texte qui est en cours d'étude au Conseil National.

Toutefois, pour la parfaite information des compatriotes et des résidents, une fois par an, j'invite également les Présidents des autres commissions à compléter cette présentation par un point sur l'avancée des travaux en cours de leur commission.

Nous allons donner la parole à Monsieur José Badia, Président de la Commission des Relations Extérieures, pour nous faire part de l'état des travaux de sa commission.

**M. José Badia.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

La Commission des Relations Extérieures n'a, à ce jour, aucun projet de loi à l'étude. Toutefois, cette Commission s'est réunie les 10 janvier et 20 mars 2019 autour, notamment, de trois thématiques :

- la désignation des délégués auprès des organismes internationaux ;

- l'évolution des groupes d'amitié existants, l'opportunité d'en poursuivre le développement et les perspectives de création de nouveaux groupes ;
- les questions à adresser au Gouvernement, comme suite à l'envoi récent au Conseil National du Rapport de Politique extérieure de la Principauté pour l'année 2017.

Une douzaine d'élus du Conseil National ont eu, l'an dernier, l'occasion de participer aux travaux des organismes internationaux. Il en fut ainsi au sein de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP UpM), de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée (APM) et de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (AP OSCE).

Cette participation du Conseil National aux travaux interparlementaires s'est montrée riche de contacts avec nos homologues avec lesquels de nombreux échanges sur des sujets d'intérêt commun ont eu lieu et permis de mieux faire connaître les spécificités de la Principauté. En ces temps de réflexion concernant un éventuel Accord d'association Monaco/Union européenne, il est apparu important, en effet, que les parlementaires de tous les pays européens susceptibles d'être appelés à se prononcer, de près ou de loin, sur le futur texte soient pleinement informés de nos particularités et de nos exigences.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur Badia.

Je donne à présent la parole à Monsieur Marc Mourou pour l'avancée des travaux en cours de la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, il faut que je m'habitue à cette nouvelle dénomination !

**M. Marc Mourou.-** Merci, Monsieur le Président.

La Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports n'a, à ce jour, aucun projet de loi à l'étude. Toutefois, cette commission a poursuivi ses nombreux travaux dans le but de mener à bien différents projets.

Depuis le début de cette mandature, les représentants du Conseil National ont souhaité initier une modification du calcul des bourses d'études, dans le but de revoir à la hausse la participation de l'Etat, afin de permettre à nos jeunes d'étudier dans de meilleures conditions. C'est ainsi que l'enveloppe budgétaire a été réévaluée de 50 %, dès cette année scolaire 2018/2019. La Commission des Bourses d'Etudes s'est réunie à trois reprises, notamment pour s'assurer que tous les demandeurs puissent bénéficier de la majoration des aides allouées suite aux nouvelles dispositions.

Par ailleurs, la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports s'est réunie à trois reprises depuis les séances publiques d'octobre 2018, notamment pour évoquer les différents aspects d'organisation du grand concert annuel pour la jeunesse, le MC Summer Concert, point programmatique de la majorité Priorité Monaco.

Cet événement, dont le Conseil National est à l'initiative, se tiendra le 15 juillet 2019 à la Salle des Etoiles. Organisé en partenariat avec le Gouvernement Princier et la Mairie de Monaco, il constituera, grâce à l'implication de la jeunesse, un événement inédit et attractif.

De nouvelles réunions du Comité de Pilotage, en charge de la coordination générale du projet, se sont tenues entre les représentants du Conseil National, du Gouvernement et de la Mairie pour évoquer, notamment, l'organisation du concours public destiné à sélectionner les jeunes talents qui assureront la première partie de ce concert. Le choix sera arrêté dans les prochaines semaines.

Autre sujet abordé par la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, le Pass'Sport Culture, qui devrait connaitre de nombreuses évolutions dès le mois de juillet 2019.

En effet, le groupe de travail créé le 5 juin 2018, au sein de la commission, s'est réuni le 30 janvier 2019 avec des représentants du Gouvernement pour échanger conjointement sur les pistes d'évolution proposées par courrier par le Conseil National, en date du 11 décembre 2018.

À l'issue d'échanges constructifs, l'élargissement de la tranche d'âge des jeunes concernés, de 11 à 25 ans, et l'accessibilité durant toutes les vacances scolaires ont été entérinés par nos deux Institutions. Ces dispositions, issues de propositions concrètes du groupe de travail du Conseil National, sont de réelles avancées pour notre jeunesse.

Enfin, la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports s'est réunie le 26 février dernier pour évoquer la restructuration de l'enceinte sportive du Stade des Moneghetti. A l'issue

de la présentation du projet par le Gouvernement, les élus ont souhaité que cette opération soit optimisée pour accueillir le maximum d'équipements sportifs susceptibles d'être mis à la disposition des usagers, pour répondre aux besoins des associations sportives, du sport scolaire et des pratiquants individuels.

En effet, le meilleur potentiel doit être tiré de ce projet, en exploitant toutes les surfaces possibles, pour la création notamment d'un gymnase supplémentaire et l'extension des parkings.

Toujours dans le cadre de la question sportive, la Commission Nationale des Sports s'est réunie à quatre reprises afin de mener à bien la mise en place de critères objectifs pour l'attribution de subventions aux associations sportives de Monaco. Les élus représentant le Conseil National sont en effet très attachés à l'édiction de règles claires et objectives concernant l'attribution de ces aides. Il est essentiel que les acteurs associatifs de la Principauté puissent bénéficier d'une répartition la plus juste possible avec des modalités de calcul clairement définies, qui permettront de répondre à leur besoin et être plus en phase avec la réalité d'une volonté sportive de premier rang.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur Mourou.

Nous allons à présent écouter Monsieur Franck Lobono, pour un point sur les travaux de la Commission du Logement.

**M. Franck Lobono.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers, chers collègues, chers compatriotes.

La commission n'a, à ce jour, aucun projet de loi à l'étude. Pour autant, la Commission du Logement a été et demeure particulièrement active. Ainsi elle a, au cours de la première année de la Législature, mené à bien l'étude de deux propositions de loi.

La proposition de loi, n° 239, relative à la sauvegarde et à la reconstruction des locaux à usage d'habitation relevant des dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, dont l'objectif est d'endiguer la disparition du secteur protégé et d'amorcer sa mutation pour les années à venir ; celle-ci a été adoptée le mercredi 20 juin 2018.

La proposition de loi, n° 242, portant création de l'allocation compensatoire de loyer pour les locaux régis par la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, par laquelle le Conseil National a souhaité permettre l'indemnisation des petits propriétaires du secteur protégé pour l'atteinte à leur droit de propriété, repositionnant ainsi l'Etat dans le rôle social qui n'aurait jamais dû cesser d'être le sien, celle-ci a été adoptée le 4 décembre 2018, à l'unanimité des Conseillers Nationaux.

S'agissant de la proposition de loi n° 239, le Conseil National ne peut que se réjouir de sa transformation en projet de loi par le Gouvernement, ainsi que l'a annoncé le Ministre d'Etat lors des débats relatifs à l'examen du Budget Primitif 2019. Par lettre reçue le 11 janvier 2019, le Gouvernement informait de son intention de constituer un groupe de travail mixte avec une délégation du Conseil National, afin d'échanger sur les futurs arbitrages de ce projet de loi. Le Conseil National ayant communiqué, par lettre du 6 février 2019, la composition de sa délégation, une réunion de travail se tiendra le vendredi 5 avril prochain, avec des représentants du Gouvernement.

À ce titre, et bien que le délai constitutionnel de 6 mois ne soit pas arrivé à son terme, s'agissant de la proposition de loi n° 242 traitant de l'aide aux petits propriétaires, le Conseil National ne peut que souhaiter la confirmation de l'engagement pris en Séance Publique par le Ministre d'Etat de transformer cette proposition de loi en projet de loi.

La Commission a également travaillé sur l'évolution des critères d'attribution des logements domaniaux. Une réunion de travail s'est déroulée, le 8 mars dernier, au Ministère d'Etat, en présence, d'une part, du groupe de travail qui avait été désigné le 4 septembre 2018 et, d'autre part, d'une délégation gouvernementale conduite par M. le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, pour échanger sur les modifications de l'Arrêté Ministériel n° 2007-519 du 19 octobre 2007, relatif aux conditions d'attribution des logements domaniaux.

Au terme de cette réunion, les modifications de cet arrêté ministériel ont été apportées par le Gouvernement, afin de prendre en compte le fruit des échanges entre nos deux Institutions. Le nouvel arrêté ministériel a été publié au Journal de Monaco du 29 mars 2019. Il permettra de mieux prendre en compte des situations d'urgence, la situation des enfants en résidence alternée, celle de familles qui souhaitent accueillir leurs parents monégasques, ainsi que de faciliter les démarches administratives de nos compatriotes à l'étranger.

La Commission a également obtenu des avancées significatives en matière d'Aide Nationale au

Logement (A.N.L.). Les plafonds ont tous été revalorisés pour rattraper la réalité du marché immobilier, les frais d'agence sont désormais pris en charge par l'Etat et les 3 mois de dépôt de garantie sont avancés par l'Etat et remboursables au terme du bail. Ces mesures sont applicables depuis le 1er janvier 2019.

En outre, un travail de réflexion est en cours sur des évolutions qui pourraient être apportées à la loi n° 1.357 du 19 février 2009 définissant le contrat « habitation-capitalisation », dans le secteur domanial, le C.H.C.. A ce titre, la majorité du Conseil National ne peut qu'accueillir favorablement le souhait exprimé par courrier du Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, reçu le 4 février 2019, de mener cette réflexion de concert. A cet égard, la Commission ne manquera pas de faire part de ses réflexions au Gouvernement.

Enfin, une délégation gouvernementale est venue présenter au Conseil National, le 28 février dernier, lors d'une Commission Plénière d'Etude, le Plan National pour le Logement. A la suite de cette Commission, un courrier en date du 6 mars 2019 a été adressé au Ministre d'Etat. Par cette lettre, le Conseil National a exprimé toute sa satisfaction quant à l'esprit constructif dans lequel s'était déroulé cet échange en Commission Plénière d'Etude et des avancées qui ont été annoncées par le Gouvernement, lesquelles permettront de livrer un nombre d'appartements répondant, dans les prochaines années, aux demandes de logement domanial des Monégasques dont la situation le justifie.

La question du logement des Monégasques dépasse le social et devient « sociétale » car d'ici 15 ans, 75 % des nationaux seront logés dans un appartement domanial.

Pour répondre rapidement aux besoins, le Conseil National a insisté sur la nécessité d'optimiser les opérations envisagées, maximisant ainsi les surfaces construites.

Il a également souhaité attirer l'attention du Gouvernement quant à la nécessité de réduire les délais de livraison desdites opérations, qu'il s'agisse des opérations de grande envergure, à l'instar de l'immeuble Testimonio II *Bis*, comme des opérations intermédiaires, à l'image de celles relatives à la Villa Alice/Villa Jeanne. A défaut, les livraisons d'appartements domaniaux risquent d'être déséquilibrées, avec notamment une absence de livraisons durant les années 2020-2021. Le Conseil National demande donc au Gouvernement d'anticiper la livraison de ces petites opérations, dans l'attente des livraisons plus importantes qui permettront de remédier à la situation de pénurie.

Enfin, le Conseil National souhaite que, dans le cadre des immeubles qui, dans un futur proche, sont appelés à être démolis pour être reconstruits – à l'instar du Bel-Air – une attention toute particulière soit apportée au relogement des occupants, qu'il s'agisse de l'information délivrée dans le cadre des travaux ou de leur accompagnement jusqu'à la réintégration dans leur appartement une fois l'immeuble reconstruit.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur Lobono, pour cet exposé précis.

Je vous propose à présent d'écouter Monsieur Daniel Boeri, au titre de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

**M. Daniel Boeri.-** Merci, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, mes chers collègues.

La Commission de la Culture et du Patrimoine s'est réunie pour la deuxième fois, le 11 mars dernier, en présence du Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, M. Patrice Cellario.

Cette réunion faisait suite à l'envoi d'un courrier, en date du 13 décembre 2018 et avait pour but de débattre, entre autres, sur deux sujets.

D'une part, le Fort Masséna, sis à la Tête de Chien, suite à sa visite organisée le 23 juillet 2018 afin que les élus puissent apprécier, de visu, l'opportunité que son imposante surface représente pour les diverses associations de la Principauté.

En effet, la Majorité du Conseil National, attachée au développement des moyens en faveur de ces dernières, soutient le projet de les accueillir dans cet espace pour certaines de leurs activités. Ainsi, le Fort Masséna pourrait devenir un nouveau lieu emblématique de la culture, le Fort des Arts et de la Culture de Monaco, F.A.C. Monaco.

Actuellement, des opérations de levée de géomètres sont en cours afin de dresser un état des lieux de ces locaux, dans l'optique d'un futur usage. Elles devraient s'achever en juillet prochain et permettre que les échanges se poursuivent.

D'autre part, le Centre Méditerranéen d'Etudes Françaises (C.M.E.F.) de Cap d'Ail, situé aux portes de Monaco, dont l'Etat monégasque a fait l'acquisition. En effet, sa proximité avec la Principauté représenterait un atout non négligeable pour les associations monégasques, de même qu'un pendant complémentaire au F.A.C. Monaco. Il est également prévu que les membres de la commission effectuent prochainement une visite de ce lieu.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur Boeri.

Nous écoutons à présent Monsieur Fabrice Notari pour la Commission Environnement et Qualité de Vie.

**M. Fabrice Notari.-** Merci, Monsieur le Président.

La Commission Environnement et Qualité de vie n'a, à ce jour, aucun texte à l'étude.

Toutefois, depuis le début du mandat et pour être bref – je ne serai pas exhaustif – la commission n'a cessé de faire part de ses préoccupations concernant la dégradation de la qualité de vie des résidents de la Principauté, et plus particulièrement à l'égard des problèmes de circulation et de nuisances sonores. Les élus ont ainsi rappelé, à l'occasion de divers échanges avec le Gouvernement, l'importance de prendre des mesures rapides, concrètes et pérennes, afin d'y remédier. En moins d'un an, le Conseil National se félicite d'avoir obtenu, de la part du Gouvernement, la mise en place d'une brigade de la circulation, pour laquelle il conviendra de poursuivre les efforts sur le terrain. Notre Assemblée a également obtenu la publication, le 7 décembre 2018, de deux arrêtés ministériels sur les bruits et les horaires de chantier. Répondant à une forte attente des résidents, l'Assemblée sera très vigilante quant à l'application de ces mesures, et propose d'ores et déjà qu'un bilan soit effectué au milieu de l'année, afin d'apprécier l'efficacité des mesures et éventuellement les renforcer si nécessaire.

En outre, la question de l'avenir de l'usine de traitement et de valorisation des déchets a été abordée, à l'occasion de deux réunions, en présence des membres du Gouvernement, les 26 septembre 2018 et 7 mars 2019. Soucieux de l'impact environnemental généré par l'incinération, les élus ont souhaité s'assurer, d'une part, que l'appel d'offres soit suffisamment ouvert aux nouvelles technologies, afin de privilégier des procédés innovants autres que l'incinération et, d'autre part, que le Conseil National soit, sur un sujet majeur en termes de protection de l'environnement et de préservation de la qualité de vie, associé aux discussions avec le Gouvernement. A ce stade des échanges, l'Assemblée se réjouit de la prise en compte de ces demandes par le Gouvernement et attend qu'un membre du Conseil National soit associé à la phase de consultations.

Par ailleurs, une Commission Plénière d'Étude, en présence des membres du Gouvernement, s'est réunie, le 27 mars dernier, autour du thème de la politique énergétique et climatique de la Principauté de Monaco. Ont ainsi été présentées, à cette occasion, les principales mesures destinées à répondre à l'objectif de neutralité carbone à 2050, axées sur les domaines du bâtiment, des déchets et de la mobilité. À cet égard, les élus de la Majorité ont souhaité rappeler leur volonté d'instaurer la gratuité des bus, l'augmentation de leur fréquence et la généralisation de bus électriques dans l'optique de réduire les déplacements automobiles et d'encourager ce mode de transport. Le Conseil National a également tenu à souligner l'importante impulsion apportée par la Mission pour la Transition Energétique dans son domaine d'action.

Enfin, souhaitant s'assurer de l'effectivité des principes édictés par le Code de l'environnement, qui sont subordonnés à l'édiction de textes règlementaires d'application, la commission avait adressé, les 18 avril et 8 juin 2018, deux courriers au Gouvernement lui demandant d'être rendue destinataire de l'échéancier de ces textes d'application.

En réponse, le Gouvernement avait transmis au Conseil National, le 6 septembre 2018, l'échéancier des textes qui seront élaborés et/ou codifiés dans les trois années à venir. Aussi, compte tenu de l'importance des enjeux qui y sont liés, les élus veilleront, avec la plus grande attention, au respect des délais annoncés.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur Notari.

Nous allons écouter à présent Monsieur Guillaume Rose qui va nous faire un point, en sa qualité de Président, sur les travaux de la Commission pour le Suivi de la Négociation avec l'Union Européenne.

**M. Guillaume Rose.-** Merci, Monsieur le Président.

La Commission pour le Suivi de la Négociation avec l'Union européenne, créée pour cette nouvelle législature 2018-2023, n'a, à ce jour, aucun projet de loi à l'étude, mais reste particulièrement attentive aux évolutions de la négociation actuellement en cours entre le Gouvernement et les Autorités européennes.

Votre Président souhaite saisir cette occasion pour saluer la régularité des réunions tenues avec le Gouvernement, avant chaque session de négociation avec l'Union Européenne (toutes les 6 à 7 semaines environ), permettant aux Conseillers Nationaux, membres du groupe restreint, de bénéficier d'un bon niveau d'information afin d'apprécier les termes d'un éventuel Accord d'Association dont ils auront à charge d'autoriser ou non la ratification.

Les Conseillers Nationaux souhaitent toutefois souligner qu'une bonne information n'induit pas directement une approbation tacite des orientations du Gouvernement dans la négociation.

Le Conseil National reste vigilant quant au respect, tant de ses prérogatives constitutionnelles que des spécificités monégasques dans leur ensemble.

Ainsi, la priorité nationale et le critère de nationalité qui permet de réserver l'accès de certaines professions règlementées aux seuls Monégasques, entendus dans leur sens élargi, en sont les piliers et doivent être maintenus, sécurisés juridiquement et pérennisés dans le temps.

La Majorité du Conseil National s'assurera que les Monégasques pourront toujours se loger dans leur propre pays, y accéder à un emploi, à une activité économique et l'exercer, mais également bénéficier des différentes aides sociales qui leur sont dévolues.

Ainsi, les pesées devront être faites à l'issue de la négociation lorsque l'ensemble des éléments seront mis à la disposition du Conseil National afin qu'une évaluation des avantages et des inconvénients d'un éventuel accord soit effectuée.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur Rose.

Nous allons terminer par la présentation du travail de la Commission pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes publics. Nous écoutons Monsieur Jean-Louis Grinda.

**M. Jean-Louis Grinda.-** Merci, Monsieur le Président.

La Commission pour le Suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics n'a, à ce jour, aucun texte à l'étude.

La commission s'est toutefois interrogée sur la place qu'occupe le Fonds de Réserve Constitutionnel dans la conduite des politiques publiques de la Principauté.

En effet, certaines dépenses de l'Etat monégasque, qui représentent des sommes non négligeables, sont effectuées par le biais du Fonds de Réserve Constitutionnel, et ne figurent pas au sein du Budget de l'Etat.

Or, la Constitution monégasque du 17 décembre 1962 prévoit dans son article 37 que, je cite : « *Le budget national comprend toutes les recettes et toutes les dépenses publiques de la Principauté* ».

Le Conseil National s'interroge sur le fondement juridique de cette approche, utilisée depuis quelques années par le Gouvernement, qui implique qu'il effectue des dépenses sans que celles-ci ne soient soumises au vote par les élus de l'Assemblée.

De même, il est apparu que la façon dont le Budget est présenté peut, comme le Gouvernement l'a d'ailleurs lui-même indiqué lors de débats budgétaires récents, faire l'objet d'améliorations importantes.

Aussi, afin de mener une réflexion sur ces questions essentielles, la Commission pour le Suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics s'est réunie le 27 mars 2019 en présence de l'expert international missionné par le Conseil National afin qu'il présente aux élus un point d'étape sur ses études.

Les travaux de cet expert ont pour objectif d'aboutir à un rapport comportant notamment des propositions d'évolutions législatives et en matière de documentation, afin d'assurer une meilleure lisibilité des actions de l'Etat et une plus grande transparence dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur Grinda.

Ceci termine donc la présentation du travail des Commissions.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je vous remercie toutes et tous, l'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée.

**(La séance est levée à 20 heures 40).**

*imprimé sur papier recyclé*

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO